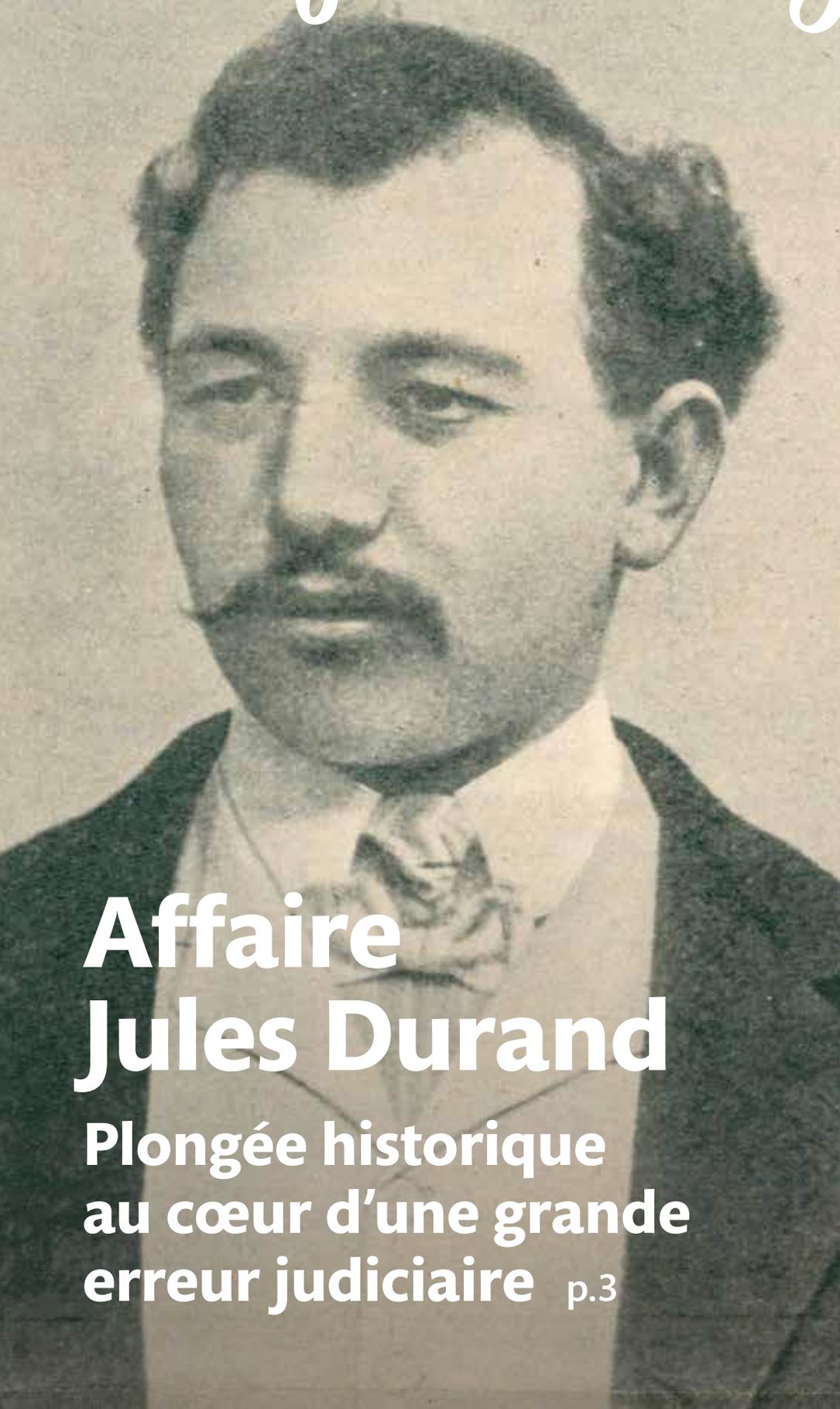
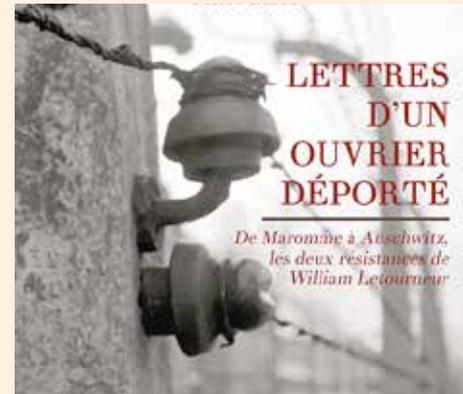


Le fil rouge

REVUE TRIMESTRIELLE
DÉPARTEMENTALE
D'HISTOIRE SOCIALE
2^E TRIMESTRE 2016
N°59 - 11 €



**Affaire
Jules Durand**
Plongée historique
au cœur d'une grande
erreur judiciaire p.3



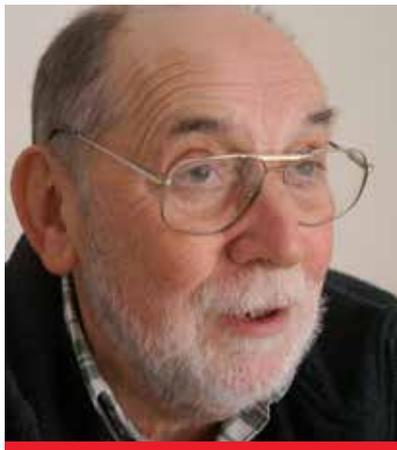
**Lettres d'un ouvrier
déporté** p.15



**Compte-rendu de l'Assemblée
Générale de l'IHS CGT 76** p.16



**Une histoire singulière
du Service prévention
de la caisse régionale de
la sécurité sociale de
Normandie avec la CGT** p.17



La reprise d'un disque usé

Dès l'origine des conflits sociaux dans l'industrialisation, le patronat français utilisait les arguments de la crise, du chômage, de la compétitivité internationale, pour s'opposer à toute loi garantissant des droits aux travailleurs. La législation des conventions collectives par branche d'industrie, fut un progrès notable, puisqu'elle contraignait les patrons de la plus petite entreprise, à les appliquer.

Une des conséquences de cette hostilité, fut l'issue dramatique du procès fait à Jules Durand.

Avant les premières lois sociales*, les patrons argumentaient déjà sur la crise, la compétitivité internationale, la liberté de contrat entre un patron et ses salariés. Tous les travailleurs ne s'opposaient pas d'emblée à ces arguments, car, comme leur écrit Michel Pigenet dans une belle formule « *Il s'agit de lutter contre les charmes trompeurs de l'égoïsme individuel.* » En 1900, la Chambre de commerce d'Elbeuf émet le vœu qu'il soit « *laissé à l'industriel et comme il l'entendrait, le crédit d'heures de travail qui lui est alloué pour une semaine [de 66 heures]* ». Le concept de « flux tendu », est déjà là... Pourquoi faudrait-il que sous un gouvernement élu sur un programme « contre la finance », où les profits explosent, où les salaires patronaux atteignent des sommets, accepter la loi « Hollande-Valls-El Khomri » qui, de fait, permettrait au patron de la plus petite entreprise de faire accepter l'augmentation des heures de travail, le blocage des salaires, la non-majoration des heures supplémentaires, etc. ?

C'est la reprise d'un disque usé, sous le masque forcément vertueux du réalisme, alors que la mondialisation néolibérale attise comme jamais la concurrence entre les travailleurs. Depuis le début de leur mandat, les gouvernants issus du parti socialiste auront tout fait pour satisfaire les intérêts des patrons et des actionnaires. Les luttes actuelles s'y opposent, pour les salaires et contre le chômage. Elles s'inscrivent dans l'histoire sociale.

* cf. www.ihscgt76-lefilrouge.fr

Pierre Largesse

Sommaire

p. 3

La CGT face à l'affaire Durand

p. 14

Les docks assassinés.
L'affaire Jules Durand

p. 15

Lettres d'un ouvrier déporté

p. 16

La vie de votre institut

p. 17

Service prévention,
une histoire singulière (partie 2)

p. 27

Bulletin d'abonnement

p. 28

Partenariat TLC

2016 SOUTENEZ VOTRE INSTITUT ET LE FIL ROUGE

En décembre, cela fera 20 ans qu'existe notre institut. Vous appréciez notre travail, aidez-nous à faire connaître *Le Fil rouge* autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre bibliothèque ou votre municipalité. Notre Institut CGT d'Histoire Sociale est une association loi 1901. À ce titre elle vit essentiellement des moyens provenant de la cotisation annuelle de ces 400 membres, simple adhérent(e), lecteur ou lectrice, ainsi que grâce au dévouement de ses militants et d'historiens bénévoles. Merci de régler rapidement votre cotisation 2016, vous trouverez les tarifs page 27 et le bulletin d'adhésion réservé à cet effet.

N° 59 – 19^e année

Edité par l'IHS CGT 76

Tél.: 02 35 58 88 60

Courriel: ihscgt76@cg76

Site: www.ihscgt76-lefilrouge.fr

N° ISSN: 1625-4503

N° Siret: 7529047220028

Comité de rédaction

Directeur: Jacky Maussion

Rédacteur en chef: Jacques Defortescu

Membres du comité de rédaction:

Bernard Berthelot, Alain Bozec, Sylvain Brière, Marie Agnès Lallier, Serge Laloyer, Pierre Largesse, Robert Privat.

Ont participé à ce numéro: Francis Chambrelan,

Claude Germain, Hubert Guilbert, Jean Marie

Laville, Gilbert Modestine, Yvon Nédélec,

Jean Paul Richez, Robert Privat, Pierre Largesse,

Jacques Defortescu, René Olleville, Daniel Leroy.

Iconographie: CGT CRAM de Normandie,

collection personnelle Hubert Guilbert, IHS CGT

76, Luc Bourlé, Daniel Leroy, Robert Privat.

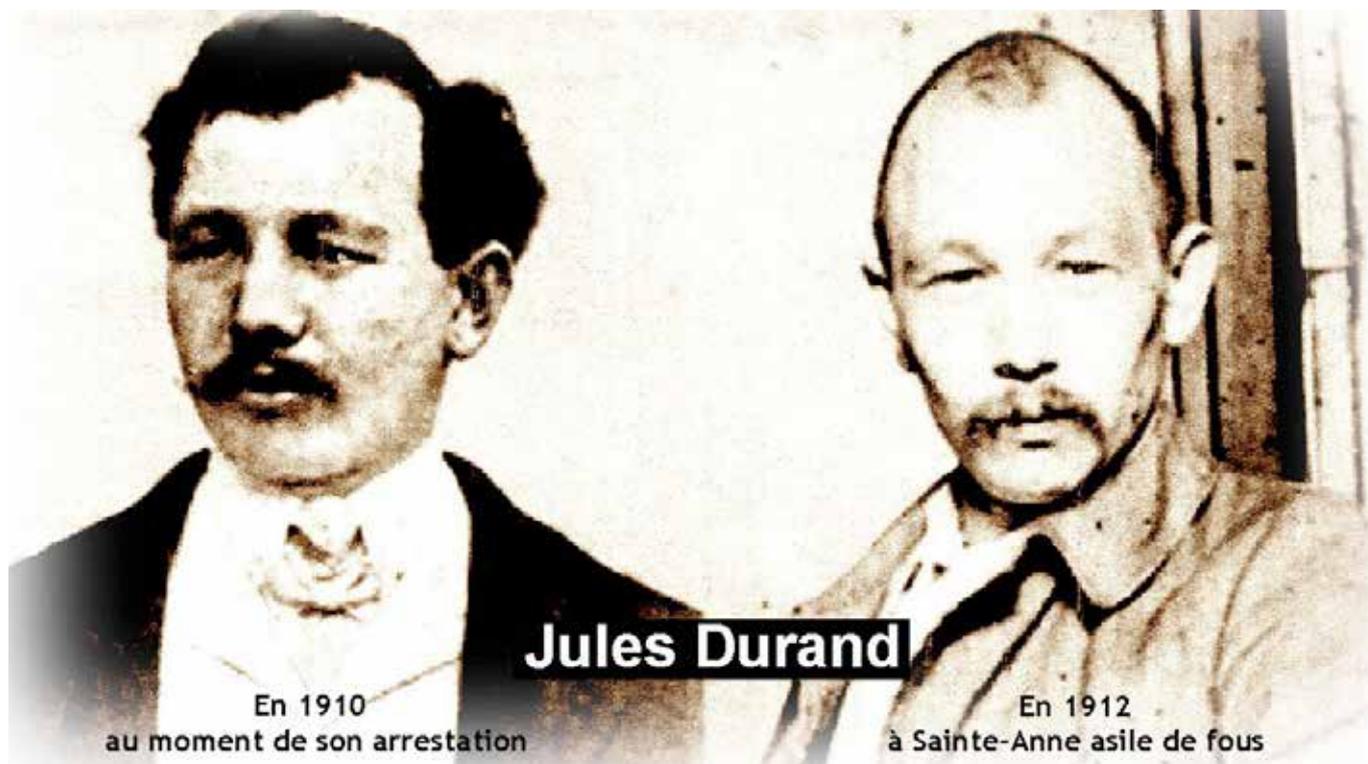
Conception graphique: Médiris

04 37 28 93 35

www.facebook.com/agence.mediris

Numéro d'émetteur : 522992.

Imprimerie: Public Imprim.



En 1910
au moment de son arrestation

En 1912
à Sainte-Anne asile de fous

1910-1912

La prise en compte par la CGT de l'affaire Durand et les conséquences de la répression



Le 14 novembre 2013, a eu lieu, à l'initiative de l'association « Des amis de Jules Durand » à l'Université du Havre, la première journée d'étude sur Jules Durand. À cette occasion une conférence a été présentée par notre Secrétaire. Voici sa retranscription, juste avant la publication prochaine aux « Éditions de l'Atelier » du Livre Graphique que nous publions avec le Syndicat des dockers du Havre : « Les docks assassinés – l'affaire Jules Durand ».

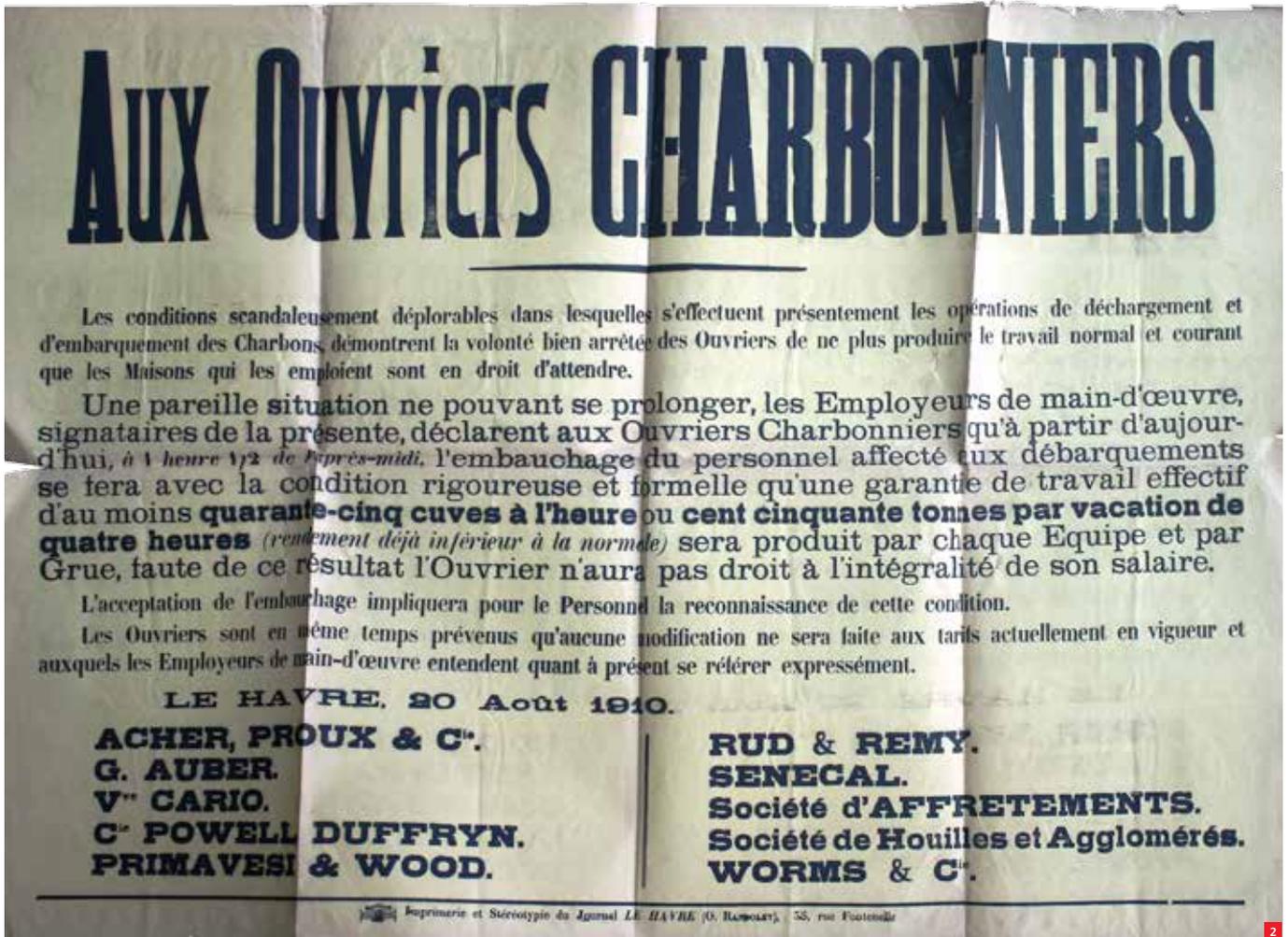
Par Jacques Defortescu.

En 1895 la CGT est créée à Limoges seulement 15 ans avant l'affaire retentissante liée à Jules Durand. Refondée ensuite au congrès de Montpellier en 1902, deux branches coexistent alors au sein de la confédération : la section des Bourses du travail et la section des Fédérations.

Au Congrès d'Amiens en 1906, la « Charte d'Amiens » qui sépare l'action politique de l'action syndicale est votée.

Trois années avant « L'affaire Durand », l'Union Locale des syndicats du Havre est créée en 1907, elle rassemble 46 syndicats et 13 700 adhérents.

Jules Durand, à gauche, lors de son arrestation en 1910, et à droite en 1912 à l'asile de fous Sainte-Anne.



« En 1907, le moindre prétexte est bon pour emprisonner et condamner les travailleurs qui protestent. »

2 Affiche patronale du 20 août 1910.

De leurs côtés les patrons ne restent pas inactifs, ils créent la Fédération des Jaunes en 1908 et dans le même temps ils instaurent les « Syndicats ouvriers jaunes » qui ont pour vocation officielle : « l'opposition au syndicalisme révolutionnaire, la défense de la liberté du travail, des relations constructives avec le patronat, l'amélioration de la condition ouvrière (lutte contre l'envahissement de l'État!) ». Il n'existe alors pas d'Union Départementale (il faudra attendre le XI^e congrès confédéral au Havre du 16 au 21 septembre 1912) en Seine-Inférieure, pour que la Confédération et les Syndicats le décident.

D'autre part, la CFTC sera créée les 1^{ers} et 2 novembre 1919 sur la base de l'encyclique papale de Léon XIII *Rerum Novarum* (1891), elle a dans ses statuts : la paix sociale, la primauté de l'homme, la recherche des transformations souhaitables par

l'éducation et la collaboration des éléments producteurs.

Le syndicat des dockers charbonniers est lui créé seulement le 27 juillet 1910. Soit moins d'un mois avant le conflit qui nous intéresse, ce dernier, se déroulera le 18 août 1910.

Une situation tendue politiquement et socialement

Clemenceau est nommé Président du Conseil de 1906 à 1909, toutefois, il reste ministre de l'intérieur et se qualifie lui-même de « 1^{er} flic de France ».

L'année 1906 est marquée par des grèves puissantes et des manifestations importantes.

Le 13 mars, la catastrophe de Courrières fait 1100 morts – il y a 40000 grévistes. Le 16 mars ils sont encore 25 000 grévistes, Clemenceau envoie 30000 gendarmes, la répression est considérable, mais après plusieurs mois de luttes, les mineurs obtiennent notamment l'instauration du congé hebdomadaire.

Le 1^{er} mai 1906, ce sont 45000 soldats à Paris qui encadrent la manifestation, mais au Havre la police n'est pas en reste. Elle fonce sur les manifestants et s'attaque à Hanriot, le directeur du journal « le pro-

grès». La répression est telle que le « Petit Havre » écrira le lendemain : « En somme si l'on voit par là que la répression fut solidement organisée par la municipalité, on ne voit pas aussi clairement qu'elle ait correspondu à un mouvement de nature à le justifier ».

En Mars 1907, grèves des électriciens à Paris : Clemenceau envoie le génie militaire pour rétablir le courant ! En Juin 1907, révolte des vigneron du Languedoc, les soldats du 17^e s'opposent à la répression contre les viticulteurs, il y aura des manœuvres du gouvernement contre Marcellin Albert, le dirigeant principal du conflit.

Le Havre quant à lui, n'est pas en reste. En 1907, le moindre prétexte est bon pour emprisonner et condamner les travailleurs qui protestent. Lors d'une grève des ouvriers tubistes, un jeune manœuvre de 16 ans est condamné à un mois de prison pour avoir renversé un bol de soupe d'un contremaitre. Bader, le Secrétaire du syndicat des terrassiers récolte 3 mois de prison pour avoir été le « meneur » de la grève. Le 9 mai 1907, le conflit des peintres se termine au tribunal correctionnel par des peines de prison de 15 jours à 40 jours pour « injures à agent de police ». Des faits très graves viennent s'ajouter l'année suivante. En mai 1908, deux personnes seront tuées à l'occasion de la grève de Draveil/Ville-neuve-Saint-Georges.

Le 2 Juin, quatre autres personnes seront tuées à Vigneux, les gendarmes ont tiré à bout portant...

En août 1908 aura lieu des arrestations massives dans la CGT – Griffuelhes – Pouget, et d'autres dirigeants syndicaux sont arrêtés et emprisonnés.

Rappelons-nous que Clemenceau est l'ami du Préfet Lepine à Paris. Celui-ci réalise le fichier « policier et récidivistes » dans un service d'archives. Il crée aussi le fichier « nomades » et du « Livret de circulation » que l'ouvrier doit présenter à tout contrôle.

En juillet 1909, Clemenceau démissionne (il reviendra à la Présidence du Conseil en novembre 1917) – le 21 juillet l'Humanité titre : « La fin d'une dictature ». Aristide Briand est alors nommé Président du Conseil, le 24 juillet 1909 – jusqu'en 1911 (il garde le ministère de la justice et des cultes). Il jouera un rôle de 1^{er} plan dans la répression syndicale des fonctionnaires et plus particulièrement des cheminots en octobre 1910¹ avec la « grève de la thune ». Il y aura 2459 révocations dont 322 à la compagnie de l'Ouest. En juillet-août 1909 : dès le départ de la grève des terrassiers au Havre, Vallin (Secrétaire du syndicat) est arrêté avec 30 ouvriers.

Le principe est simple, aussitôt le déclenchement d'une grève, la police arrête au hasard quelques travailleurs qui servent quasiment d'otages.²

1910, l'année des luttes corporatives et des répressions patronales

Dès 1909², on recense 11 grèves représentant plus de 3 200 grévistes et 226 jours de grèves pour l'augmentation des salaires, la durée du travail et l'emploi. Cette grande agitation sociale se poursuit en 1910², on recense 56 conflits du travail au Havre dont 32 grèves concernant 8 623 grévistes. Dans l'ensemble, cela concerne les salaires, la durée du travail, le renvoi de délégués ou de salariés.

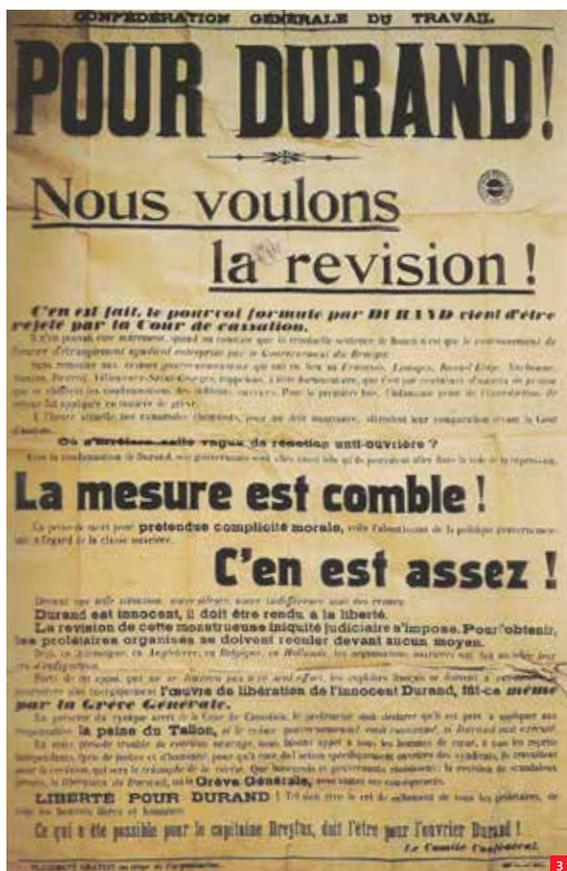
À chaque fois la répression est importante : 23 grévistes poursuivis et condamnés en correctionnelle, au Havre les syndicalistes sont particulièrement visés. Prenons quelques exemples : 6 grèves demandent la réintégration d'ouvriers licenciés, Thireau-Morel renvoie sans explication le secrétaire du Syndicat du bâtiment. 9 cheminots membres du Comité de grève sont révoqués. Deux délégués du syndicat des brouettiers sont licenciés.

« Le principe est simple, aussitôt le déclenchement d'une grève, la police arrête au hasard quelques travailleurs qui servent quasiment d'otages. »

3 Révision de Jules Durand.

1. Voir le Fil rouge n°48.

2. Voir Jean Legoy, Le peuple du Havre et son histoire. Du négoce à l'industrie, 1800-1914. EDIP-1984.



À la Westinghouse (future CEM), 18 salariés sont envoyés en correctionnelle et un gréviste (Sommer) est licencié parce que de nationalité suisse. L'expulsion est demandée. Devant 2 000 personnes à Franklin, Alphonse Merrheim de la fédération des métaux, et Georges Yvetot, Secrétaire confédéral prennent la parole pour exiger la réintégration de Sommer.

« Nationalement “la Voix du Peuple” recensera en octobre 1910: 127 grèves contre 77 l’année d’avant. »

4 Grève des marins, 1912. Collection Legoy.

3. Archives départementales de Seine-Maritime série 10 M339-340 et suivantes.

4. ADSM -10 M339.

Aux Corderies de la Seine, deux ouvriers arrivés avec un retard de 10 minutes sont licenciés. Chez Auvray, entreprise du bâtiment tous les ouvriers syndiqués sont licenciés. Chez Albany, De Decker et Simonet (entreprises du bâtiment) du 17 février au 11 mai 1910: grève des terrassiers à Tancarville (200 salariés) à l'occasion de la construction du canal (400 kg de dynamite et 1 500 kg de poudre sont en possession des grévistes), ils demandent l'augmentation de salaires de 0,10 centimes. Ils obtiennent gain de cause. On notera le commentaire du Préfet au ministre de l'Intérieur: «l'exemple donné par la corporation des

terrassiers qui a obtenu gain de cause, peut avoir une répercussion parmi le syndicat des cotonniers qui pourrait s'inspirer des résultats obtenus pour une organisation plus parfaite parmi les ouvriers de l'industrie locale³».

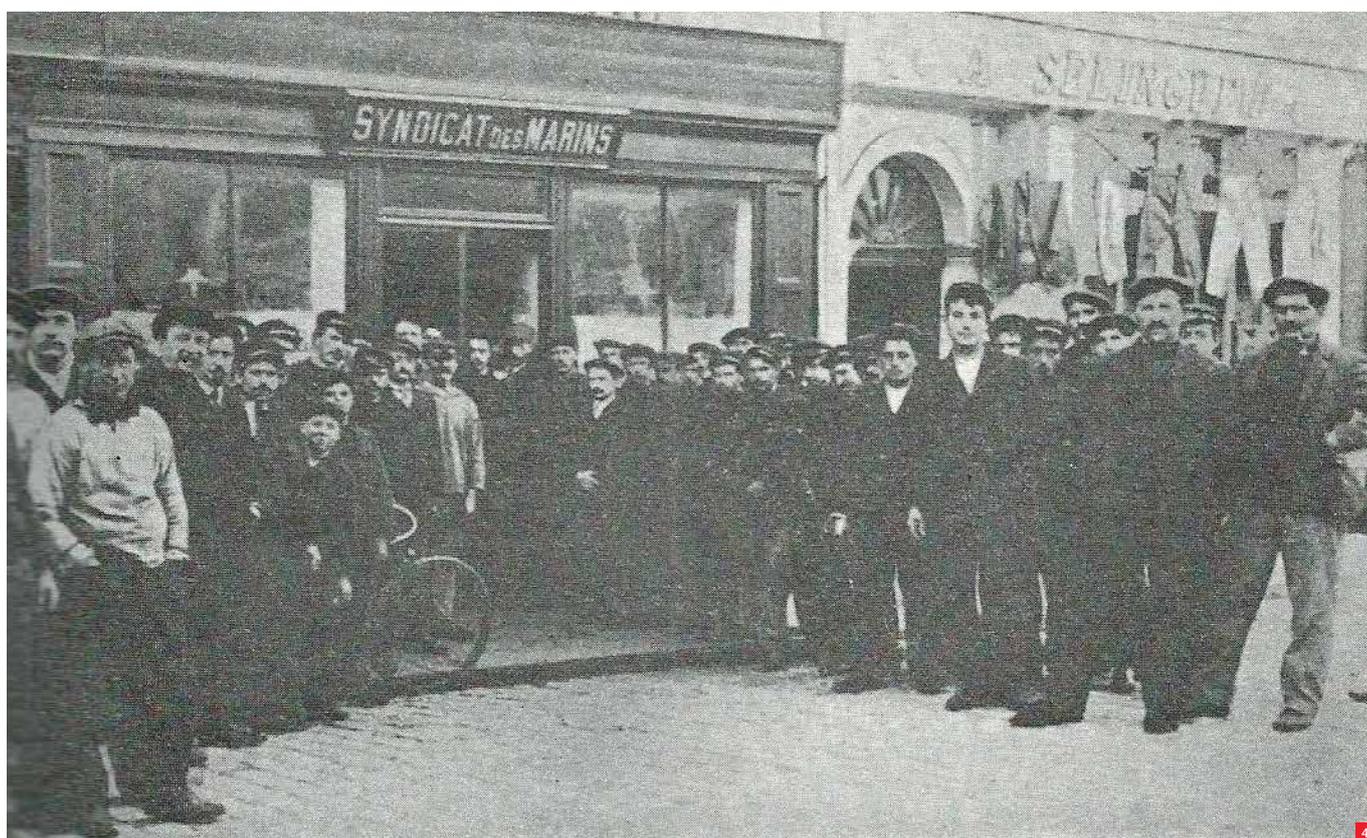
À noter dans cette grève la solidarité de la Fédération du bâtiment CGT qui verse 150 francs, la distribution de 1^{er} secours aux grévistes par le syndicat (Vallin) et une caisse de grève ou chaque ouvrier du bâtiment est appelé à verser 20 cts/jour.

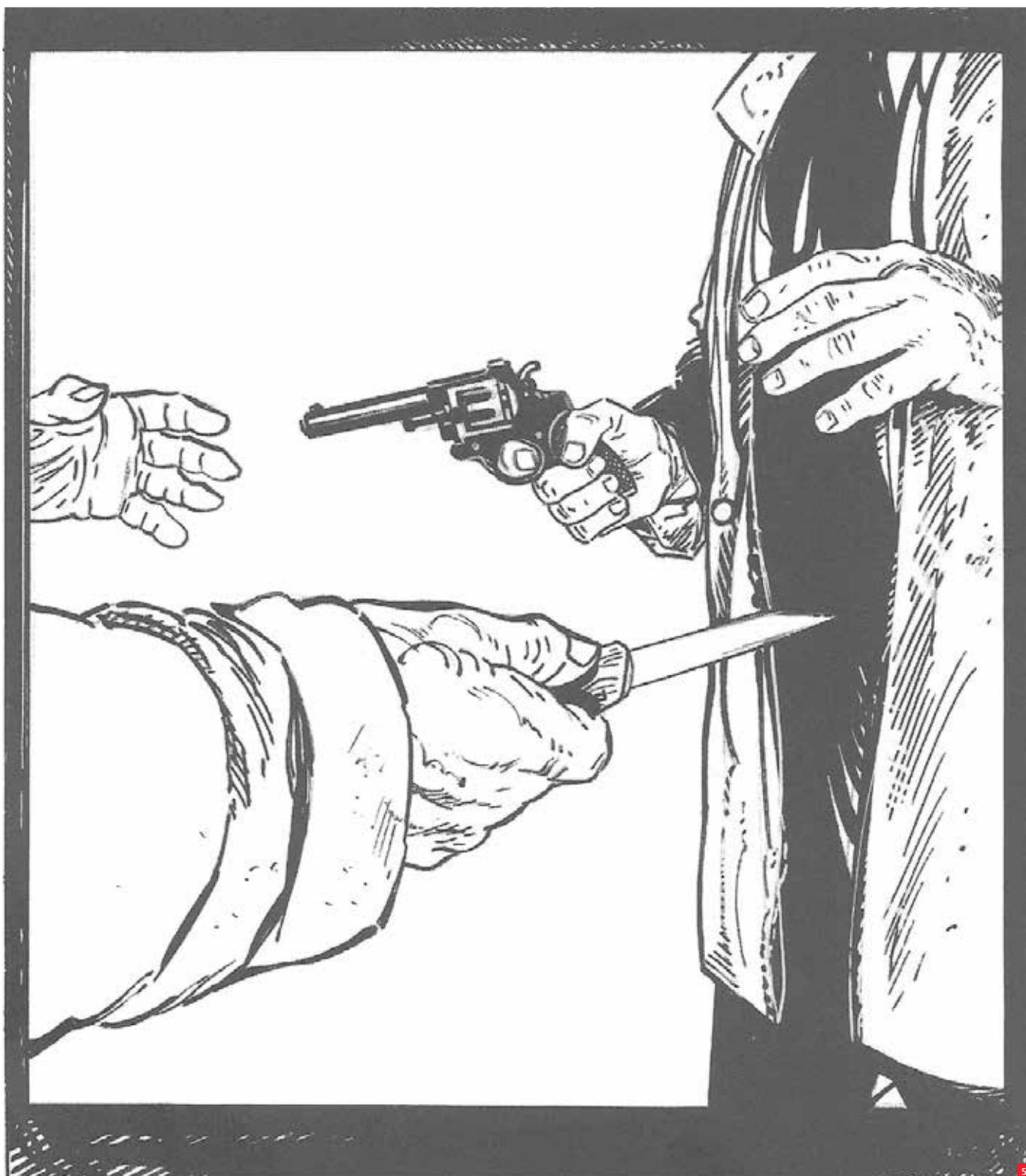
En juin 1910, grève des marins et chalandiers employés aux travaux d'endiguement de la Basse-Seine, etc... etc...

Nationalement “la Voix du Peuple” recensera en octobre 1910: 127 grèves contre 77 l'année d'avant.

Camille Gerrooms, Secrétaire de l'Union des Syndicats : un rôle décisif dans la tragédie de Jules Durand

Militant du syndicat des ouvriers mouleurs créé en 1906 (un an avant la création de l'Union Locale), ouvrier chez Westinghouse, Camille Gerrooms eut un rôle primordial dans la grève des mouleurs qui toucha l'entreprise de novembre 1909 à février 1910. Créateur de «Vérités», le journal de l'Union Locale et membre du groupe Libertaire, Il est aussi responsable de la Fédération régionale des syndicats de Normandie pendant deux ans de mai 1907 à juin 1909. Secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre de 1910 à





février 1912, Camille Gerooms est également rédacteur de «la Vie Ouvrière» créée en 1909 par Monatte. Le 13 septembre, soit deux jours seulement après l'arrestation de Jules Durand et de ses compagnons, Camille Gerooms avait déclaré à Franklin devant 300 charbonniers rassemblés et en grève que Durand n'avait pas été arrêté pour complicité du meurtre de Dongé, mais «*bien dans le but de tenter par cette manœuvre de mettre fin à la grève*⁴».

Cette clairvoyance, le militant aura l'occasion de la montrer nationalement, très vite et de manière méthodique. Bien avant tout le monde, il écrit un article très important le 5 décembre 1909 dans la «Vie Ouvrière», le journal de la CGT. Il démonte au fil des 24 pages la machination de la Compagnie Générale Transatlantique. Il montre ainsi la complicité du député Jules Siegfried et d'Henri Genestal le Maire du Havre, qui donnent raison aux patrons

5 *Les Docks assassinés. L'affaire Jules Durand, Roger Martin et Mako.*



« Dreyfus, bien qu'innocent, a été condamné parce que juif ; Durand, bien qu'innocent, a été condamné parce que Secrétaire de Syndicat »

6 L'Humanité, 20 nov. 1910.

5. Voir l'article de Jérôme Beauvisage dans les Cahiers d'histoire sociale n° 116 de décembre 2010.

charbonniers contre les ouvriers dockers charbonniers au prétexte que : « Que les charbonniers gagnaient au Havre davantage que dans toutes les autres villes de France. Conséquemment, ils avaient tort d'exiger des négociants ce que ceux-ci ne pouvaient leur donner. D'ailleurs, toutes ces grèves ne pouvaient que favoriser les pays étrangers qui guettent ces occasions pour concurrencer le commerce national » (p. 743). Puis Camille Gerooms démontre comment le patronat, appuyé par la presse, « toute la presse » (p. 747) prend fait et cause pour le gouvernement. Dès le départ, l'Union des Syndicats « fit entendre sa protestation indignée par affiche » (p. 749). Le militant souligne comment et pourquoi Jules est condamné dans une formule qui restera : « Dreyfus, bien qu'innocent, a été condamné parce que juif ; Durand, bien qu'innocent, a été condamné parce que Secrétaire de Syndicat » (p. 751). Et de préciser, que le responsable de toute cette mise en scène « a été l'œuvre d'un homme, d'un seul. Cet homme, c'est M. Ducrot, agent général de la compagnie Transatlantique » (p. 751).

Il commente ensuite la grande manifestation du 28 novembre (le résultat du procès avait été connu le 25 au soir) qui eut lieu à Franklin, dans une salle trop petite pour contenir plus de 4 000 personnes et l'après-midi 2 500 dans la Maison du peuple, et 1 500 dans la salle des fêtes de l'Eure. D'après lui il y avait plus de 10 000 travailleurs en grève (p. 758 et 760). Camille Gerooms aura donc un rôle de 1^{er} plan dans l'affaire Durand jusqu'en 1912, où, victime de l'usure militante, il démissionnera de l'Union Locale, et ce, aussi pour des questions de gestion financière. Il fut remplacé par Henri Vallin (du bâtiment). Il se consacra alors dès cette date au dispensaire qu'il avait créé avec le docteur Houdeville. Puis s'engagera en politique avec les Radicaux.

La CGT, solidaire envers Jules Durand

Face à l'exemplarité et à l'injustice du procès Jules Durand, dès le début la CGT soutiendra et sera à l'initiative aux côtés d'autres pour exiger la libération puis la réhabilitation de Jules. Très vite la CGT va globaliser ce conflit, pour en faire un conflit d'intérêt national. Dans « la Voix du peuple » du 4 au 11 décembre 1910, Léon Jouhaux publie un article intitulé : « IL FAUT LE SAUVER ! » Dans lequel il montre les véritables visées de ce jugement et comment Briand utilise une tactique pour tenter de briser les luttes qui se développent partout en France, en écrivant notamment « Clemenceau avait esquissé le geste, Briand l'a repris en lui donnant une forme plus précise et une valeur juridique »⁵.

L'IMPORTANT APPEL DU COMITÉ CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Contre un Assassin !

Un crime inique, sans précédent dans les Annales judiciaires, vient d'être, par une bourgeoisie aux abois, perpétré sur la personnalité d'un militant syndicaliste. Le camarade DURAND, secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, A ÉTÉ COMDAMNÉ À MORT, bien que la preuve de son innocence eût été faite devant la cour d'assises de Rouen.

C'est à l'instigation du procureur général, agissant par ordre du traître Briand, que les jurés ont rendu cet abominable verdict de classe.

ILS ONT CONDAMNÉ SANS PREUVE.

Après la prison, le bagne, la MORT, pour complicité morale.

Devant cette infamie, la classe ouvrière doit se révolter. Rester impassible en ce moment serait lâche. Non seulement l'ordre est donné de supprimer nos libertés, mais nos vies sont menacées

Imitant les bourgeois qui, à nos côtés descendirent dans la rue pour manifester leur indignation suscitée par l'assassinat de Ferrer sur l'ordre du roi criminel Alphonse XIII, nous nous devons nous même de nous dresser en protestataires contre le jugement féroce du jury de Seine-Inférieure ;

DE DÉNONCER À LA VINDICTE PUBLIQUE LE VÉRITABLE RESPONSABLE DE CE JUGEMENT, LE SINISTRE BRIAND.

Nos ressentiments doivent en particulier être dirigés contre lui.

C'EST LUI qui, sciemment et de propos délibéré, s'est fait l'exécuteur des hautes œuvres de la bourgeoisie.

C'EST LUI qui, du haut de la Tribune de la Chambre, déclarait vouloir en finir avec l'action révolutionnaire des Syndicats, dût- il avoir recours à l'illégalité.

C'EST LUI qui réclamait, des énuenques parlementaires, la confiance pour établir un Code spécial de répression, à l'usage de ceux qu'il appelle les meneurs de la classe ouvrière.

C'EST LUI qui, dans son bureau de la place Beauvau, lançait ses quotidiens contre les syndicats.

Il y a quinze ans, c'est grâce aux organisations ouvrières qu'il se hissa au pouvoir. C'est aujourd'hui contre elles qu'il veut conserver les rênes de l'État.

C'EST DONC LUI LE PRINCIPAL RESPONSABLE DE L'INFAME ET CRIMINEL SENTENCE DE ROUEN.

Camarades, l'heure est grave.

Le moment n'est plus aux protestations platoniques. La classe ouvrière ne peut supporter que, devant elle, la responsabilité de tous ceux qui se font les exécuteurs de ces sentences soit à l'abri de ses colères.

Nos droits et nos libertés sont en fait disparus. Nos vies sont en danger.

DÉFENDONS-LES PAR TOUS LES MOYENS EN NOTRE POUVOIR.

Que nos efforts, tous nos efforts tendent à empêcher notre camarade DURAND, de GRAVIR LES MARCHES DE L'ÉCHAFAUD.

Que notre énergique attitude lui rende la liberté.

Imposons le respect de ses existences aux gredins qui nous gouvernent.

Ne permettons pas que nos droits soient foulés au pied, au grand profit des requins de la finance et de l'industrie.

TOUS DEBOUT, ÉNERGIQUEMENT, CONTRE LES ASSASSINS LÉGAUX !

Le Comité Confédéral

LA VOIX DU PEUPLE
Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche
Organe de la Confédération Générale du Travail

IL FAUT LE SAUVER !

UN CRIME A ÉTÉ COMMISS...

Contre un Assassin !

DE DÉNONCER À LA VINDICTE PUBLIQUE LE VÉRITABLE RESPONSABLE DE CE JUGEMENT, LE SINISTRE BRIAND.

TOUS DEBOUT, ÉNERGIQUEMENT, CONTRE LES ASSASSINS LÉGAUX !

LE COMITÉ CONFÉDÉRAL

TARIF DES ABONNEMENTS :
FRANCE. De un an 10. — De trois mois 5. — De six mois 7.50
ÉTRANGER. De un an 15. — De trois mois 8. — De six mois 10.50
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque année.

REDACTION & ADMINISTRATION :
Maison des Préférétiens, 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10^e

Le Gérant : Louis BOUTIER

Imprimerie : L'Éclair, 18, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10^e

Le Numéro : 0.10

11 DÉCEMBRE 1910.



république de vendus et de fusilleurs. Et ce sera tout profit pour nous.

Car on pense bien que nous n'allons pas baisser la tête parce que douze saligauds ont manifesté leurs véritables sentiments. »

Dans « la voix du peuple » du 25 décembre au 1^{er} janvier 1911, Georges Yvetot, secrétaire de la CGT fera un nouvel article intitulé « Ô ROUEN » qui dénonce comment et pourquoi est arrêté le Secrétaire de la Bourse du travail de Rouen « puisque le secrétaire de la Bourse du travail se dit révolutionnaire et qu'il le fait croire » et qu'il faut satisfaire le parquet complaisant, arrêtons le au prétexte que « la Bourse du travail est une agence de désertion. C'est simple n'est-ce pas » conclut-il.

Dans les pages suivantes sont détaillés les meetings et les actions dans toute la France, à Cette⁶, Elbeuf, à Marseille, Saint-Nazaire, Nevers, Brest, Grenoble, Melun, Meru, Châteauroux, Roanne, Rochefort-sur-Mer, Lorient, Saint-Quentin etc...

C'est une grande effervescence dans la CGT, tous les efforts sont portés pour la libération de Durand, dans ce même journal en 1^{re} page est publié un avis très important :

« Nos camarades qui nous ont adressé des articles des comptes rendus de congrès, des informations, comprendront que nous ajournons leurs copies pour laisser la place aux événements les plus graves qui préoccupent et passionnent la classe ouvrière. Nous voulons parler de l'AFFAIRE DURAND, il faut que nous l'arrachions à la mort et à la prison!... À cause de cela, on comprendra que nous ne pouvons dans un si petit journal parler de tout »

« C'est une grande effervescence dans la CGT, tous les efforts sont portés pour la libération de Durand. »

8 La Voix du peuple, 25 décembre-1er janvier 1910.

6. Aujourd'hui Sète.

Édouard Sené écrit un long article sous le titre « Un crime a été commis » qui revient en détail sur le procès et la sentence. Il fait appel aux intellectuels.

Dans la « Voix du peuple » du 11 au 18 décembre 1910, un nouvel article annonce et commente les différents meetings qui ont eu lieu à Paris, Marseille, Lyon, Rennes, Sotteville-lès-Rouen, et bien sûr au Havre. Ils annoncent ceux prévus à Dunkerque, à Valence, Toulon, la Ciotat, Nice, Lapalisse, et les manifestations qui ont été organisées à La Rochelle, Lapalisse, Dunkerque, Rouen, Le Tréport.

Les grèves générales sont répertoriées à Toulon, Lapalisse et La Rochelle. Dans ce même numéro, « Sartoris » commentant encore une fois le procès de Jules déclare : « Le verdict de Rouen aura pour effet de faire redresser contre la société capitaliste, le prolétariat le plus indigné, plus vivace, plus batailleur. Cette nouvelle monstruosité fera se multiplier les actes de sabotage contre lequel la grande presse tonne avec ensemble. Elle dessillera les yeux de bien des travailleurs qui nourrissent encore quelques espoirs en cette

1911, une année de plus marquée par de nombreuses grèves

Avec 33 conflits du travail ou grèves. L'affaire Durand n'aura pas ralenti les luttes, bien au contraire puisqu'on trouve encore des grèves chez Thireau-Morel, à la Transat, chez Caillard. Il y en aura de nouveau chez les dockers Charbonniers du 20 avril au 4 mai 1911 puis du 4 au 17 juillet 1911 pour l'application des acquis de l'année précédente. À la Verreries Tourres, 22 enfants de 13 à 17 ans sont en grève. Au Nickel, 350 salariés en grève le 13 avril contre le licenciement de sept ouvriers qui ont créé le syndicat.

On peut en conclure, que toutes ces grèves se heurtent à l'intransigeance patronale.

Dans certaines entreprises le patronat espère ainsi regagner le terrain perdu par l'affaire Durand. Ces revanchards n'iront pas de main morte à l'égard des militants syndicaux. Fin mai 1911, la compagnie des extraits tinctoriaux procède au Lock-out des ouvriers, licencie 36 d'entre eux qu'elle considère comme des meneurs, renvoie 29 journaliers pour faits de grève et 28 autres pour raisons d'appartenance au syndicat.

La grève des ménagères⁷

La situation financière est à son point de rupture pour les ouvriers havrais. La vie est trop chère. Le prix des denrées alimentaires de première nécessité ne cesse d'augmenter, l'augmentation du prix de la viande, des œufs, du beurre convergent vers des sommets jamais atteints au début du mois de septembre 1911.

Le prix du lait passe de 0,20 fr/litre à 0,30 fr/litre dans les 1^{ers} jours de septembre.

C'en est trop, la réunion du syndicat des employés de magasin va se transformer en meeting. Camille Gerrooms, qui préside la réunion, appelle les femmes et les ménagères à descendre dans la rue. Dès le lendemain, le 8 septembre, jour de marché, les ménagères se réunissent à la maison du Peuple qui se trouve justement en plein dans le quartier du Rond-Point et sont bien décidées à faire appliquer les tarifs qu'elles ont décidé la veille ensemble.

Devant le refus des commerçants de baisser le tarif des denrées de 1^{re} nécessité, les étals volent et suite à l'intervention de la police, deux femmes sont arrêtées pour outrage à agent et deux autres pour refus de circuler.

Une nouvelle manifestation aura lieu sur le marché le dimanche suivant, après l'interdiction du Maire de manifester, l'action durera une semaine. Cette « grève des ménagères » aura des répercussions encore pendant plusieurs mois. Léon Jouhaux lui-même y fera référence en soulignant dans la Vie

Ouvrière du 5 octobre: « les méthodes d'action dont nous usons avec succès sur le terrain professionnel ».

Patronat et gouvernement obnubilés par les luttes révolutionnaires et la répression nécessaire à leurs yeux

En janvier 1911, le gouvernement met en place un véritable plan de protection en cas de grève dans tout le département de Seine-Inférieure sous la responsabilité du Chef d'État-major.

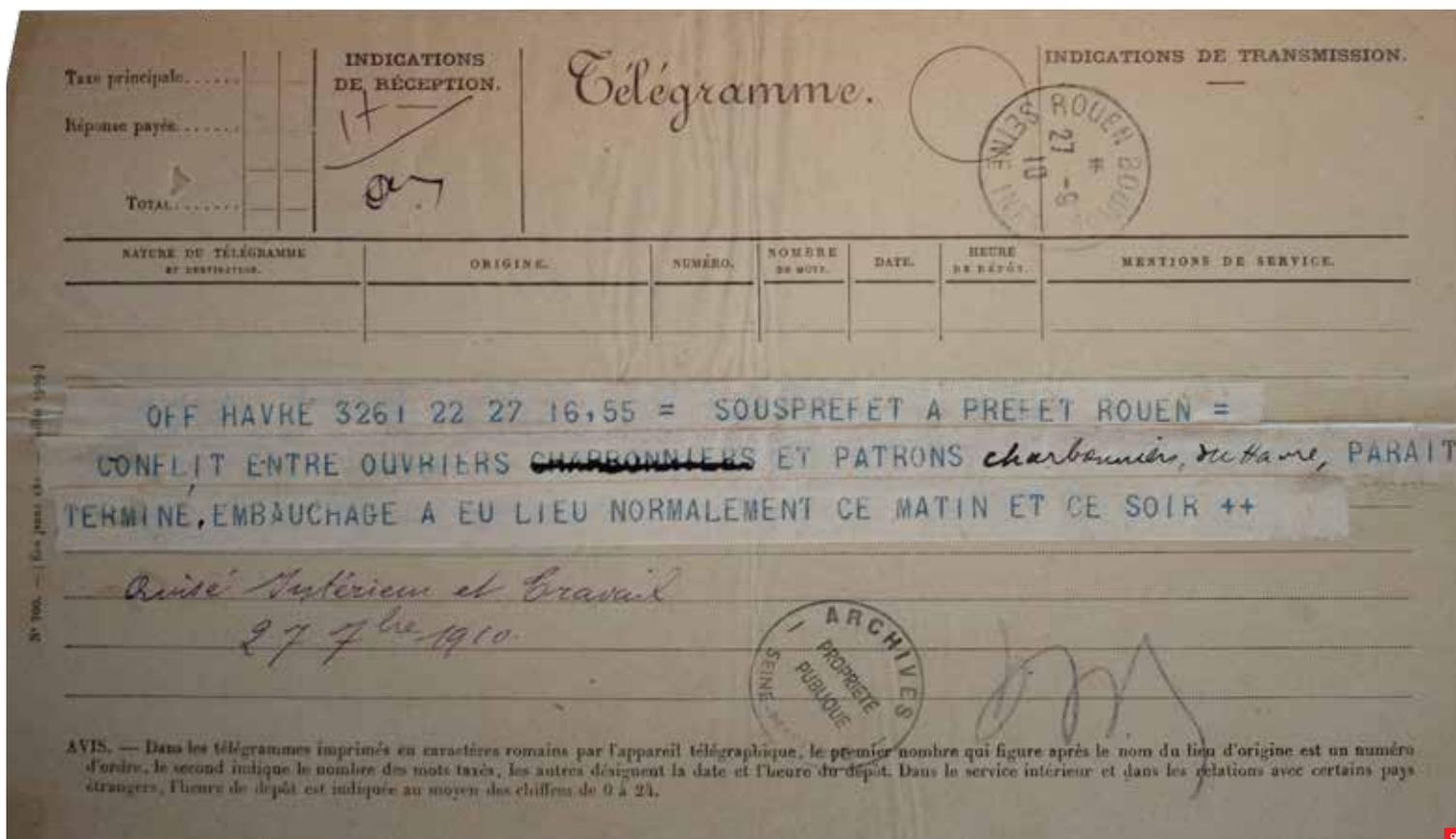
Secteur par secteur, port par port, profession par profession, corps d'armée par corps d'armée (39^e d'infanterie à Rouen et Dieppe, 74^e à Rouen, Elbeuf et Gaillon, 36^e à Caen, 129^e au Havre et à Caen, 28^e à Évreux, 24^e à Bernay, 5^e à Falaise, 119^e à Lisieux, 3^e escadron du train à Vernon, 7^e chasseur à Rouen, 6^e dragon à Évreux, 2^e artilleurs à pied au Havre, 43^e d'artillerie à Rouen, 17^e d'artillerie à EU, et la 3^e Légion affectée à la gendarmerie) avec un plan d'hiver et un plan d'été⁸. Notamment en cas de grèves des Dockers, des Inscrits Maritimes ou des Cheminots.

9. Télégramme de la police à la fin du conflit.

7. Voir Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son histoire, 1800-1914. La vie politique et sociale.* EDIP-1984.

8. Archives départementales 10 M/341.

« La plupart des dirigeants syndicalistes havrais ont ainsi, pendant cette période connus la prison. »



Fort de cette volonté de museler toute velléité d'action, le ministère de l'intérieur place au Havre un commissaire spécial de la sûreté qui conseille le Maire, et rapporte au Sous-préfet, au Préfet quotidiennement et dont la principale activité est la surveillance du mouvement ouvrier⁹. Avec l'assistance d'informateurs, il fiche les militants, tous les militants, ce qui lui permet l'utilisation de procédés d'intimidation de manière sélective, d'opérer des perquisitions au domicile, de saisir la littérature jugée propre à troubler l'ordre public, ou d'arrêter les militants les plus importants à des moments plus ou moins délicats lors des grèves ou actions syndicales d'envergures.

La plupart des dirigeants syndicalistes havrais ont ainsi, pendant cette période connus la prison.¹⁰

L'action sociale et la répression continuent en 1912

L'action sociale va se poursuivre au Havre avec la même intensité malgré la répression patronale et gouvernementale puisqu'on recense encore 24 grèves ou conflit du travail en 1912, 32 en 1913 et 14 dans les six premiers mois de 1914 au Havre.¹¹

En 1912, il y aura de recensés plus de 13 000 grévistes (13 178 exactement) et 251 221 journées de travail perdues. Les 569 ouvriers tubistes qui participent à l'agrandissement du port seront en grève pendant 112 jours. Elle se terminera par un échec.

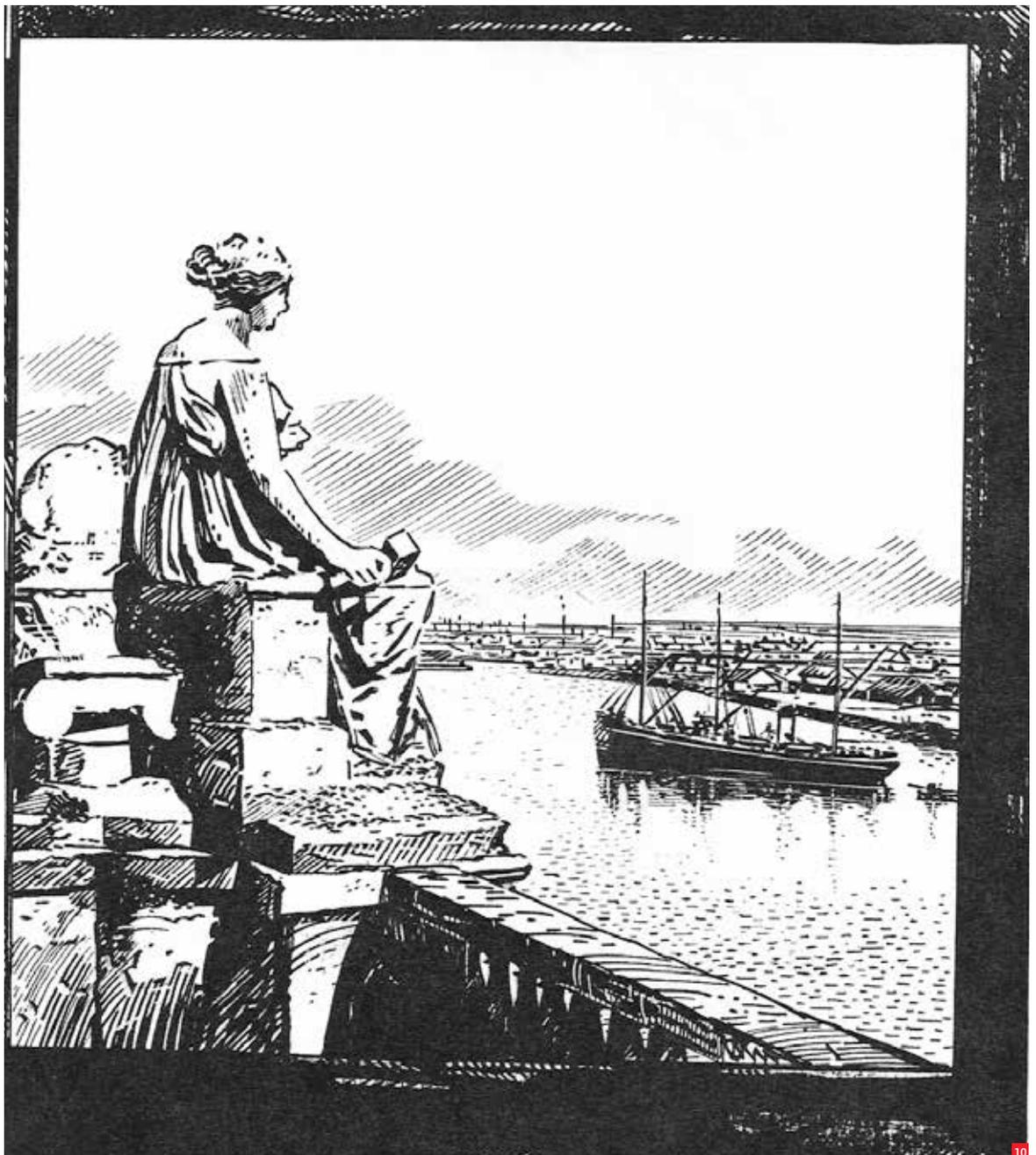
La grève des inscrits maritimes conduite par Charles Marck, Trésorier Confédéral qui durera du 9 juin au 3 août 1912, aura un caractère violent, la ville et le port étant quadrillés par les agents de police et la

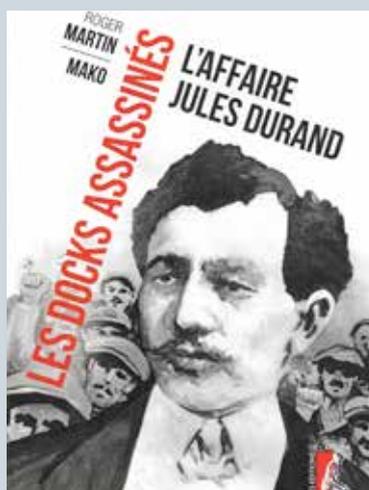
10 *Les Docks assassinés. L'affaire Jules Durand, Roger Martin et Mako.*

9. Les abondants rapports secrets qu'on retrouve dans la série M des archives départementales confirment cette organisation. On peut voir le même rapport passé du commissaire de Police, au Maire, au sous-préfet, au Préfet, au Ministère de l'intérieur, avec souvent les propositions de répression nécessaire pour influencer les luttes syndicales.

10. Voir à ce sujet *Dockers, métaux, ménagères. Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre 1912-1923.* John Barzman - Purh, 1997.

11. Voir Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son histoire. Du négoce à l'industrie, 1800-1914.* EDIP-1984.





Les Docks assassinés. L'affaire Jules Durand

Les dessins figurants dans cet article, sont extraits de l'ouvrage réalisé à l'initiative de notre IHS CGT de Seine-Maritime et celle du syndicat CGT des docks du Havre, concernant l'affaire Jules Durand, Secrétaire du syndicat des docks charbonniers du Havre, victime en 1910 d'une machination judiciaire et patronale. À la fois polar illustré et très documenté, les auteurs Roger Martin et Mako, nous plongent dans les affres de cette affaire retentissante qui reste la plus grande erreur judiciaire de notre temps.

Bon de souscription page 14.

gendarmerie. Le 4 juillet, les ouvriers du port se mettront en grève totale pour une semaine. Les commerçants de Saint-François soutiendront les marins par une pétition : « *protestant énergiquement contre les condamnations arbitraires prononcées contre les marins (ils) déclarent que s'ils s'imposent de si lourdes charges en impôts, ce n'est certes pas pour payer les frais d'une police aussi provocatrice* ». La grève va durer 54 jours, sur près de 20 000 francs qui furent distribués par la caisse de grèves aux marins, 6 300 francs venaient de la confédération.

En avril 1913, la grève des chaudronniers de bord de six entreprises (Caillard, Duchesne, Normand, Dupont, Delhomme, De Gesincourt) qui touche 180 ouvriers est cassée par la chambre syndicale des constructeurs mécaniciens qui fait venir de Bretagne des jaunes. Le mouvement se termine le 31 juillet par un échec et 15 licenciements.

1912, année des congrès au Havre

L'annuaire statistique de la France dénombre en 1910, 10 855 adhérents à la Bourse de travail et 20 254 adhérents en 1911.

« La Voix du peuple » organe de la CGT annonce que le Havre, pour les années 1910-1911 vient en tête des villes de province pour les timbres syndicaux :

Le Havre 174 000 timbres, Dunkerque 162 400 timbres, Nantes 97 300 timbres, Toulouse 70 454 timbres, Amiens 63 000 timbres, Saint Nazaire : 30 500 timbres, Elbeuf 18 200 timbres.

Le 9 septembre 1912 s'ouvre le congrès de la fédération des Ports et Docks de France, puis le 12 septembre le congrès de la Fédération des Transports en commun, et celui de la Fédération des syndicats maritimes. Le 16 septembre a lieu le 18^e congrès National Corporatif (12^e congrès de la CGT) qui durera jusqu'au 21 septembre. Ce douzième congrès confirme et renforce la

Charte d'Amiens qui repousse l'établissement de liens permanents entre la CGT et le Parti Socialiste. Le 23, il est suivi par la conférence des Bourses de travail.

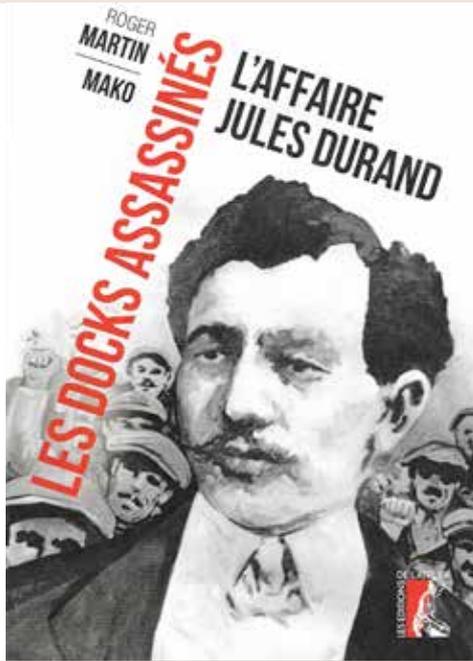
On pourrait s'étonner de constater que la ville du Havre soit choisie comme siège de congrès syndicaux : Ports et Docks (9 septembre) ; Transports et Syndicats de la Seine-Inférieure (12 septembre) ; 16-21 septembre, 12^e Congrès de la CGT (XVIII^e congrès national corporatif et 5^e conférence des Bourses de travail ou Unions de syndicats). Et le 19 novembre, un meeting contre la guerre avec une forte participation de femmes.

Être étonné serait oublier que l'Affaire Durand, a porté sur Le Havre l'attention du monde ouvrier de France, et même bien au-delà.

Au moment où ces lignes sont écrites, le projet de loi El Khomri suscite de grands mouvements dans tous les secteurs d'activité et dans le pays tout entier, qui s'opposent à la casse du code du travail, aux licenciements, à la destruction de notre industrie, à la répression syndicale. Les menaces, les procès continuent. Si l'histoire sociale ne donne pas de leçon, encore moins de recette, sa pratique peut faire réfléchir, permettre d'être plus apte à comprendre et donc à agir.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Le Peuple du Havre et son histoire*, Jean Legoy
- Archives départementales de Seine-Maritime Série 10M339, 340 et 341.
- Archives de *La vie Ouvrière*, Journal de la CGT de 1910
- Archives de *La Voix du Peuple*
- *Cahiers d'Histoire Sociale* de la CGT n° 116 de décembre 2010, article de Jérôme Beauvisage
- *Dockers, metallos, ménagères – Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre 1912-1923*, John Barzman – Purh 1997
- *Dictionnaire Biographique du Mouvement ouvrier*



Les docks assassinés

L'affaire Jules Durand

Roger Martin, Mako

À la fois polar illustré et document, cet ouvrage retrace ce qui reste sans doute comme l'une des plus grandes erreurs judiciaires françaises du XX^e siècle.

Roger Martin et Mako nous plongent dans les affres de cette affaire retentissante et pourtant méconnue, qui fit perdre la raison à Jules Durand et le conduisit jusqu'à la mort. Ils nous font ressentir avec force la lutte vibrante de Durand pour ces ouvriers qui touchaient un salaire de misère, ne mangeaient pas tou-

jours à leur faim et vivaient parfois dans la rue. Cette approche inédite des faits historiques par la littérature illustrée nous fait prendre toute la mesure de cette injustice d'hier, qui fait écho à celles d'aujourd'hui, et nous pousse à penser nos engagements de demain.

« Un livre événement ! »

- Arbres de Noël des Comités d'Entreprise
- Cadeaux pour les fêtes de fin d'année

- Bibliothèques Comités d'entreprise
- Bibliothèques syndicales
- Cadeau départ en retraite

Souscription ouverte dès maintenant **Parution octobre 2016**

Nom

Collectivité/nom du responsable

Adresse

.....

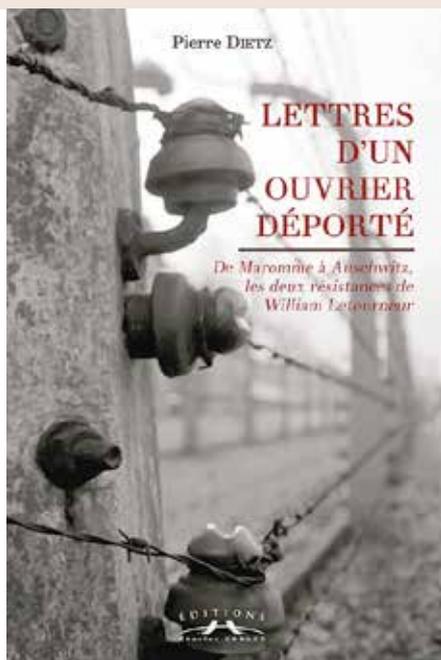
Tél.

Mail

Je réserve exemplaires à 16€ (hors frais postaux).

Chèque à l'ordre
d'IHS JULES DURAND.

À adresser à:
IHS CGT 76
Cercle Franklin,
Cours de la République
76600 Le Havre



Lettres d'un ouvrier déporté

De Maromme à Auschwitz,
les deux résistances de William Letourneur

de Pierre Dietz

Robert Privat

Lettres d'un ouvrier déporté. De Maromme à Auschwitz, les deux résistances de William Letourneur.
Pierre Dietz.
300 pages,
Éd. Charles Corlet,
Juillet 2015, 22 €.

Le livre est étonnant à plus d'un titre. Aspect insolite : son auteur vit en Allemagne. Pierre Dietz, né le 31 décembre 1963 est le fils d'un Allemand et d'une mère française – Édith Cabot, petite-fille de William Letourneur. Pierre Dietz est donc l'arrière-petit-fils de William et Hélène Letourneur.

Inattendu aussi l'éclairage historique sur cette sombre période, par le contenu des lettres échangées. Celles d'Hélène évoquent, de Maromme, la dureté de la vie sous l'occupation militaire et celles de William, les conditions atroces de la déportation, depuis ses divers lieux d'internement en France, à la prison Bonne-Nouvelle, à Rouen, puis du camp de Royallieu, à Compiègne, puis en déportation à Buchenwald, à Lublin et Auschwitz. Jusqu'à la libération de ce camp, le 22 janvier 1945, par l'armée rouge.

L'intérêt évident de cet ouvrage de 300 pages est solidement conforté par une très abondante iconographie : plus de 270 illustrations dont 23 saisissants dessins d'Auguste Favier et de Pierre Mania, eux-mêmes compagnons de déportation, reflétant de façon émouvante, à la fois l'immense détresse des déportés et la sauvagerie meurtrière des SS et des Kapos.

Ce livre s'ouvre sur une courte introduction de René Louis Besse, résistant déporté. Suivent une préface de l'auteur, puis des éléments sur l'état civil de William Letourneur, un long chapitre sur la Résistance en Normandie, puis la reproduction des lettres de William et d'Hélène, avec des repères périodiques exposant le contexte politique. Viennent ensuite un très étoffé témoignage de René Louis Besse sur sa propre résistance et déportation, un autre de Paul Le Goupil, ancien responsable du FPJ (Front Patriotique

« J'espère que cette émotion sera ressentie et partagée par tous les lecteurs [...]. Ce serait le signe que cet ouvrage a bien atteint son but. »

de la Jeunesse) résistant déporté, le parcours de Louis et Yvonne Jouvin, tous deux déportés, reconstitué par leur petite-fille.

L'ouvrage se clôt par une série d'annexes qui confirment le sérieux travail de l'auteur : un texte de souvenirs de l'auteur sur ses arrière-grands-parents ; la liste des 44 marommois revenus de déportation ; de courtes biographies de 8 résistants déportés ; une liste des activités économiques des SS ; un article sur la dénazification de l'Allemagne ; les sources de l'auteur ; 3 index : les noms cités, les usines, groupes et organisations, les institutions et lieux de mémoire.

La postface de Paul Le Goupil se termine ainsi : « *Ce livre m'a profondément ému, non seulement par les souvenirs qu'il a réveillés en moi, mais aussi à cause de l'humanité transcendante qui se dégage de ces lettres remplies de vie, d'amour et d'espoir. J'espère que cette émotion sera ressentie et partagée par tous les lecteurs, même ceux qui n'ont pas connu cette tragédie. Ce serait le signe que cet ouvrage a bien atteint son but. Merci à Pierre Dietz de l'avoir mis en œuvre avec autant de talent.* »

Réclamez ce livre à votre libraire !

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IHS CGT DE SEINE-MARITIME

Maison du Peuple de Sotteville-lès Rouen – Jeudi 14 avril 2016

L'assemblée générale est toujours un moment important pour une association, c'est le lien privilégié pour rendre compte à nos adhérents de notre activité et de nos perspectives. C'est donc devant un public venu en nombre que le Président en exercice Jacky Maussion a ouvert notre 19^e assemblée générale et présenté son rapport moral et d'activité.



© L. Bourlé.

Par René Olleville

Il a d'abord rappelé que notre institut allait fêter ses 20 années d'existence et que c'est dans un contexte particulier, alors que nous célébrons les 80 ans des acquis de 1936 qui restent dans toutes les mémoires, que le gouvernement en place s'attaque au droit du travail au travers de la loi dite « El-Komri ».

Il a ensuite rappelé les repères historiques qui ont contribué, au fil des siècles, à construire un véritable code du travail, avant de poursuivre, que même si nous sommes un institut d'histoire sociale, notre rôle n'est pas de prendre parti, mais au regard de nos expériences, de nos recherches, de nos analyses, on peut affirmer, que sans craindre d'être démenti que cette loi n'est pas bonne pour le monde du travail et que le gouvernement qui la porte n'est pas un gouvernement de gauche.

Au niveau de l'activité le Président Maussion s'est attaché à préciser le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et a souligné que le nombre de nos adhérents est en constante augmentation pour s'inscrire à 388 fin 2015.

Il a ensuite fait l'inventaire de l'année écoulée avec notamment la sortie de quatre numéros de notre revue *Le Fil rouge* dont un exceptionnel sur les 70 ans des Comités d'entreprise tiré à 1500 exem-

plaires, notre participation à divers événements, (congrès, 70 ans des CE à Harfleur, conférences en lien avec les universitaires avec qui nous entretenons d'excellents rapports, expositions, etc.) sans oublier la bonne santé de notre site internet sous la responsabilité de notre secrétaire Jacques Defortescu.

L'année à venir sera riche en événements avec notamment deux temps forts; un cycle de conférences débats sur les 80 ans de 1936 et la sortie fin 2016 d'un roman graphique sur l'affaire de Jules Durand, affaire Dreyfus du monde du travail, en partenariat avec le syndicat CGT des dockers du Havre et l'aide d'un écrivain, Roger Martin, et d'un dessinateur Lionel Makowski dit Mako.

Le trésorier Pascal Motte a présenté le rapport financier en attirant l'attention de l'assemblée sur la situation préoccupante de nos finances due essentiellement à deux facteurs, d'un côté les frais de fonctionnement qui augmentent et de l'autre les subventions qui sont en constante diminution. Au regard du tableau des recettes et des dépenses distribué à chacun des participants de l'assemblée, un large débat s'est instauré avec le constat que si notre IHS se veut un outil de la CGT, trop peu de syndicats ou de Comités d'entreprise y sont pas adhérents et que les subventions devraient avoir un caractère politique à l'égard d'une association qui joue un rôle d'éducation populaire que les syndicats et partis politiques ont abandonné.

Avant de conclure et de remercier les membres présents, le Président a annoncé le changement de siège de notre institut qui devrait occuper des locaux dans la Maison du Peuple qui nous accueille aujourd'hui.

Il a ensuite présenté les trois nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. L'ensemble des rapports et résolutions ayant été adopté à l'unanimité et Jacky Maussion a été reconduit à la Présidence de notre Institut CGT d'Histoire Sociale.



Une histoire singulière du Service prévention de la caisse régionale de la sécurité sociale de Normandie avec la CGT

Prolongement de celui paru dans la dernière édition (*Fil rouge* n°58), cet article montre comment, au cours de cette seconde période, la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels par un organisme au service du public a évolué en fonction de sa propre expérience, mais aussi de l'environnement social.

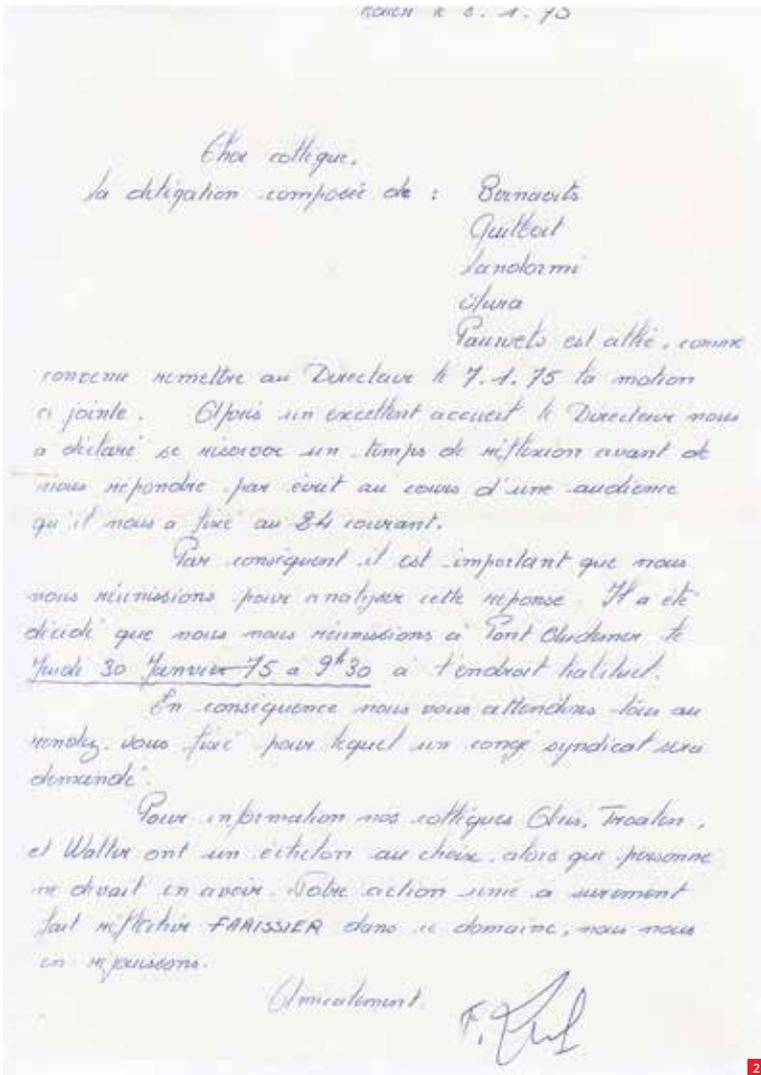
De 1976 à nos jours : poursuivre les actions de prévention contre vents et marées.

Au cours de la décennie 70, une nouvelle période se dessine avec l'apparition du chômage, le recours accru à la main-d'œuvre temporaire, la dégradation ou disparition des grandes industries primaires et de transformation, les délocalisations, l'éclatement des activités vers des PME. Face au nouvel environne-

ment industriel, technologique et social, le Service prévention doit se renforcer et s'adapter.

Le recrutement du service s'étoffe. Il est axé sur la recherche de candidats sensibles aux problèmes sociaux, recherche facilitée par la participation collective des ingénieurs et contrôleurs au choix définitif. La notion d'équipe basée sur la connaissance du terrain, (contrôleurs), l'appui technique et le soutien

1 Un stage sous la direction de Maurice Landormi en haut à gauche
Photo H. Guilbert.



« Face au nouvel environnement industriel, technologique et social, le Service prévention doit se renforcer et s'adapter. »

2 Lettre au directeur en 1975.
Collection
H. Guilbert.

hiérarchique (ingénieurs), ainsi que le lien avec les administratifs sont renforcés. La prestation de qualité doit prévaloir sur la course au nombre de visites, comme pratiqué dans d'autres Caisses régionales (CRAM). Il s'agit de conduire les entreprises à adopter une politique globale et permanente de prévention avec — condition indispensable — l'intervention active du CHS. Les ingénieurs et contrôleurs déterminent en commun leurs objectifs stratégiques et techniques et, en cas d'action dite répressive (injonction) doivent présenter des dossiers bien élaborés aux membres des Comités Techniques Régionaux (CTR). La formation des nouveaux agents vise à favoriser la cohérence des interventions, comme l'ex-

plique Jean-Marie Laville : « Pendant quelques mois, un ancien accompagnait le nouvel agent sur le terrain : soit un contrôleur, comme dans mon cas, soit un ingénieur. L'aspect « compagnonnage » est, en effet, particulièrement utile pour découvrir les milieux de travail et bien en appréhender les risques ainsi que les moyens de les prévenir. Les anciens m'ont transmis cette conviction que la meilleure des préventions est celle réalisée dès la conception des équipements et des postes de travail. Maurice Landormi m'a familiarisé avec la mise en œuvre des dispositions générales adoptées récemment par les CTR pour sécuriser les interventions : mise en place de rails et garde-corps en périphérie des réservoirs pétroliers ainsi que des racks de sécurité, mais, outre ce moyen, il est toujours possible de conduire les entreprises à éliminer les risques, surtout si les salariés concernés s'en mêlent, le recours à l'injonction étant également efficace, en cas de réticence caractérisée de l'employeur ».

Intérim et CDD, une porte ouverte à l'exploitation

Recruté en 77, Francis Chambrelan, contrôleur de sécurité rappelle qu'à la fin des années 70, la fréquence des accidents avec arrêt était très élevée chez les Travailleurs Temporaires (TT), égale voire supérieure à celle du bâtiment et des travaux publics. Pour faire face à cette situation, le Service s'organise et élabore une fiche spécifique de déclaration d'accident que devront remplir les Entreprises Utilisatrices (EU) et adresser dans les 24 heures au Service prévention, à l'Inspecteur du Travail et à l'Entreprise de Travail Temporaire (ETT). Cette fiche deviendra obligatoire dans toute la France en juin 1982. C'est un excellent support pour :

- exiger que les EU fournissent aux ETT les caractéristiques particulières de chaque poste auquel un travailleur sera affecté.
- obtenir que chaque travailleur passe une visite médicale d'embauche à l'initiative de l'ETT, et approfondie de la part de l'EU pour les postes à risques.
- s'assurer que la formation au poste de travail est bien formalisée et dispensée.

Francis Chambrelan détaille l'action engagée : « En 1982, un plan est arrêté en réunion de service. L'implication de tous les agents, au départ, sur un sujet aussi difficile a été très forte. Le fait que la majorité des contrôleurs de sécurité et que plusieurs ingénieurs conseils soient à la CGT a sans aucun doute contribué à la force et à la pertinence de cette action.

Pour mener cette action, deux équipes de 2 sont intervenues simultanément dans chaque entreprise — choix des entreprises (ETT et EU), en mains, les Déclarations d'Accident du Travail (DAT) et intervention simultanée dans chaque entreprise — et ont mis en évidence que :

- l'accueil des TT sur les postes de travail n'existait pas ou très peu;
- les visites médicales d'embauche ou spécifique n'étaient pas souvent passées avec comme argument le coût d'une visite;
- des travailleurs étaient souvent victimes d'un accident le premier jour de leur mission : parfois 20 minutes après leur prise de poste... Quelle formation? Quelle durée? Nous avons les réponses!!!
- certains employeurs n'hésitaient pas à falsifier les dates de fin de mission sur les contrats.

Pour preuve... Enquête sur Louviers, suite à un accident du travail grave, entaille d'un bras avec une meuleuse: avant de quitter l'employeur vers 12 h 30, nous lui demandons une copie du contrat de mise à disposition entre l'ETT et son entreprise. Il met en avant l'heure pour nous dire qu'il est dans l'impossibilité de nous fournir une copie. Nous quittons l'EU et décidons lors du déjeuner qu'une équipe va retourner dans l'EU et l'autre dans l'ETT afin de récupérer une copie du contrat. En faisant le point nous constatons que nous n'avons pas la même date pour la fin de mission !! Entre 12h30 et 14h même pas 'foutus' de se comprendre et sur la date... Cela dit nous cherchons l'erreur... Nous décidons de nous rendre chez la victime afin de lui demander de nous montrer son contrat. Surprise! La date ne correspond à aucune des 2 autres. Son accident était survenu alors que son contrat était terminé!! Nos relations avec l'Inspection du travail étaient bonnes et nous menions régulièrement des actions concertées. Nous avons fait un petit dossier de toutes ces copies en joignant la DAT que nous avons remis à notre collègue de l'Inspection du travail. Il s'est chargé de donner les suites administratives pour falsification de contrat. En général, les tribunaux n'apprécient pas ce genre de fraude.

Les EU mettaient la pression sur les ETT au point qu'autour des années 2000, des ETT étaient contraintes de remplacer le nom de l'intérimaire par un NUMÉRO!! L'« information » prodiguée au travailleur temporaire, au milieu des années 1980, c'était parfois du rapide, du succinct. Pour bien agir, il faut comprendre et parfois savoir « prendre du temps ».

Francis Chambrélan évoque ses interventions: « Dans une ETT de Gaillon (27), la secrétaire de l'agence que j'avais déjà rencontrée plusieurs fois me demande si je peux patienter quelques instants, elle est en communication téléphonique. Bien sûr, je peux... je m'assieds, observe, et écoute. La porte de l'agence s'ouvre... la femme reste sur le pas de la porte et demande s'il y a quelque chose pour elle.

— « Non... oui... vous avez un véhicule? — Oui! Demain matin à 5h à Authueil-Authouillet chez X. Prenez un pull, ce n'est pas chauffé! »

La secrétaire note le nom de la personne et poursuit sa conversation. Trois minutes après un homme se présente, les mêmes questions et les mêmes réponses. Voilà

comment étaient envoyés en missions les travailleurs temporaires au début des années 80. Contrôleur de sécurité et militant CGT, tu avais après une visite comme celle-là de la motivation pour des jours et des jours». « Autre exemple: Début 1984, une entreprise de travail temporaire de Louviers persévérait à ne pas mettre en œuvre les mesures de prévention demandées. Après notification d'une majoration de son taux A.T., un conflit s'engagea entre la CRAM et le ministère du Travail. C'est, en dernier ressort, le Conseil d'État qui trancha et valida le bien-fondé de l'action de la CRAM. »

« Lorsque le “scandale” de l'amiante éclata, cela faisait plusieurs décennies que le Service prévention menait des actions soutenues dans un environnement politique difficile. »

Amiante, une fibre qui tue

« Je connaissais, poursuit le contrôleur, les effets nocifs et mortels de cette fibre, l'amiante. Le recensement avait commencé dans l'entreprise où je travaillais précédemment. Lecteur de la V.O., en 1976, le SOS des Amisol nous avait sensibilisés. Le CHS avait pris le sujet en compte. Lors de ma première année de travail, dans le cadre de ma formation de contrôleur, j'ai effectué des visites d'entreprises avec des collègues “anciens” : à l'occasion de l'une d'entre-elles dans le secteur de l'Eure avec Fernand Leblond, ce dernier m'expliqua les actions qu'il menait dans de nombreuses usines où l'amiante était utilisé sous des formes très diverses. Début 1978, dans une usine de la région de Gaillon, il fit le contrôle des mesures qu'il avait exigées: Capotage avec aspiration du poste de chargement d'une cuve dans laquelle étaient déversés des sacs d'amiante. Aménagement à côté de la cuve d'une cabine avec aspiration pour mettre les sacs posés sur le sol, les uns sur les autres, et qui faisaient comme un soufflet lorsque le travailleur posait le pied sur les sacs pour les tasser. Au fur et à mesure des visites, j'ai pu constater que les mesures de prévention étaient mises en œuvre malgré le chantage à l'emploi que pratiquaient certains employeurs. Ainsi, à la fin des années 1990, lorsque le “scandale” de l'amiante éclata, cela faisait plusieurs décennies que le Service prévention menait des actions soutenues dans un environnement politique difficile. Sans les convictions syndicales de la majorité des agents, en aurait-il été ainsi ??? »



« La meilleure action de prévention consiste à anticiper les risques et à intégrer la prévention dès la conception. »

3 Nettoyage d'une pièce au-dessus d'un évier permettant de récupérer les effluents.

© D.R.

Prévention intégrée

La meilleure action de prévention consiste à anticiper les risques et à intégrer la prévention dès la conception. Citons à titre d'exemple, deux actions engagées par Fernand Leblond dans les années 1970. Ce dernier avait obtenu d'un fabricant de chaussures à Saint-Marcel (27) qu'il intègre dans la conception des machines, exportées notamment au Brésil, des conditions d'intervention améliorées lors des opérations de maintenance. Il avait suggéré que les concepteurs du bureau d'étude passent du temps en production pour voir les conditions d'intervention des travailleurs de la maintenance. L'entreprise mit en avant ses améliorations dans ses arguments de vente. Le même contrôleur obtint du directeur d'une entreprise de produits chimiques proche de Gaillon que le Service prévention soit associé au projet de construction d'un nouvel atelier.

« En 1980 à son départ en retraite, le canton de Gaillon me fut attribué, se souvient Francis Chambrelan. Fernand me « briffa » sur ce qu'il avait obtenu et les

évolutions que cela représentait pour la prévention. Des mois s'écoulèrent : 2^e semestre 1980... rien ! 1981... toujours rien ! Début 1982, passant devant l'entreprise je constatais qu'une grue était en cours de montage. Clignotant... et je me rends dans l'entreprise. Un nouveau directeur me reçoit. Je lui demande les raisons de la présence de la grue. Il m'explique qu'il a été décidé de construire un nouvel atelier afin d'assurer la pérennité de l'entreprise ! Je l'informe du "contrat" passé entre son prédécesseur et Fernand Leblond. J'en détaille tout l'intérêt pour l'entreprise, les salariés, etc. Il semble réticent, mais j'arrive finalement à le convaincre en mettant en avant que je serai de toute façon très présent durant toute la durée du chantier. Après quelques jours de réflexion... le directeur proposa d'organiser une réunion de travail avec le chef de projet. Comme il y avait urgence... plusieurs réunions en quelques semaines furent programmées. L'organisation du service évoluant vers plus de travail en équipe, je fis appel à plusieurs de mes collègues ingénieurs conseil et contrôleurs de sécurité (chimiste, montage de charpente métallique, etc.) pour présenter les suggestions les plus pertinentes. Le projet fut présenté au CHS. après beaucoup de réticences du directeur. Il comportait, par exemple, une grande trémie desservant tous les étages pour transférer les équipements... Le "sort" des déchets de fabrication fut aussi un long sujet de conversation... Cela commençait déjà à coûter cher... pour s'en débarasser. La formation des opérateurs aux postes de travail fut aussi au cœur des échanges...

Le point le plus remarquable fut la création d'un local spécifique pour la distillation d'un produit halogène (de couleur rouge sombre) très corrosif qui était au centre de l'atelier. Toute la distillation devait s'opérer dans un appareillage en verre. En cas de rupture, c'est tout l'atelier qui allait être "débarbouillé".

Devant la pertinence des arguments de l'ingénieur-conseil, chimiste, qui m'accompagnait, le chef de projet fit modifier les plans de l'atelier... alors que le chantier avait démarré. Le climat était "tendu", le directeur ne comprenant pas pourquoi, à chaque visite, je demandais un représentant du personnel (ils étaient CGT) au Comité d'hygiène et de sécurité... mais nous avançons.» Le chantier terminé, la production fut lancée. Au fil des mois suivants, les fabricants semblaient "satisfaits" des réalisations.

Dix ans après la mise en production de l'atelier de produits chimiques évoqué précédemment un nouvel ingénieur-conseil embauché au Service prévention proposa comme sujet de mémoire d'agrément d'étudier les résultats obtenus en intégrant la prévention lors de la conception des locaux de travail, etc.» L'occasion se présentait de faire le point sur l'action menée en 1982/1983. Rendez-vous pris, le chef de projet devenu sous-directeur nous reçut. Sa première observation fût de me dire: «On a pensé à vous l'année dernière! Il y a eu un incident grave lors de la distillation du produit halogène, mais ce dernier est resté confiné dans la "verrière" de l'atelier». Il avait également bien noté notre observation sur les déchets de production qui avaient été divisés par deux...»

Service prévention - Inspection du travail: actions conjointes

Cette anecdote a un prolongement. Quelques mois après cette intervention, le délégué syndical CGT quitte l'entreprise. Il est embauché à l'Inspection du travail d'Évreux comme Contrôleur du travail. Pas

besoin de nous présenter, souligne Francis Chambrelan: «Nous nous connaissons "bien". Durant sa formation à Lyon le stagiaire a souhaité consacrer son mémoire au "travail temporaire". Je lui ai envoyé la documentation que j'avais accumulée. Durant les années qui suivirent son retour, nous avons pu mener des actions communes dans les entreprises ayant un recours abusif aux travailleurs temporaires. En tant que contrôleurs de sécurité nous pouvions agir... sur l'accueil, le suivi médical, l'adéquation entre le contenu du contrat et le poste réellement tenu, etc, mais pas sur l'embauche des intérimaires. L'Inspection du travail... elle, avait l'autorité pour le faire... Je ne citerai qu'un exemple, sur les dizaines d'entreprises où nous sommes intervenus.

Dès notre arrivée conjointe dans l'établissement visité, nous demandions à examiner le registre d'entrées et sorties du personnel. Je feuilletais le registre afin de déceler les noms qui revenaient le plus souvent et le Contrôleur du travail notait, dans son ordinateur portable, les entrées et sorties avec les contrats successifs, etc. et en quelques clics... il sortait des graphiques indiquant le nombre d'infractions au code du travail et le montant des amendes qui vont avec !!! «Il rencontrait la direction de l'entreprise pour faire le point; lui laissait 8 jours pour donner une réponse sur le nombre d'embauches que le Contrôleur du travail fixait au minimum, pour commencer, à au moins 50% du nombre de travailleurs temporaire "hors des clous". La semaine suivante nous étions présents pour avoir le résultat des courses... À cette époque, nous n'avons pas pointé le nombre de contrats précaires transformés en Contrats à Durée Indéterminée... mais je peux affirmer qu'il y en a eu des dizaines. Pour mémoire: dans une enseigne commerciale d'une trentaine de salariés, sur les 16 hors des clous, 8 furent embauchés la semaine suivante... Pas de procès-verbal, pas d'injonction sur le contenu des contrats, des convictions de nos deux services.»

4 Opération de tronçonnage d'une canalisation à la disqueuse, sous humidification, par un opérateur équipé d'un masque à ventilation assistée. © D.R.

5 Opération de soudage à l'arc à l'aide d'une torche aspirante: les émissions de fumées de soudage sont évacuées à la source. © D.R.





« La Sécurité Sociale s'est efforcée en Normandie d'améliorer la mission de prévention des maladies professionnelles. »

6 1990. Cérémonie de remise de la Médaille de la Sécurité Sociale à Guy Giordani, responsable de la sécurité et de l'hygiène au CETE des régions Normandie et Centre, à Grand-Quevilly. De gauche à droite : Jacques Dutheil, Secrétaire du Syndicat CGT, Hubert Guilbert, Yvon Nédélec ; Guy Giordani et Denis Fougea, Dir. du CETA.
© R. Privat.

Face aux pathologies professionnelles, des actions d'envergure

Jusque dans les années 1980, les moyens dont disposait le Service prévention, pour détecter et suivre de manière efficace les maladies professionnelles, étaient notoirement insuffisants. Hormis quelques maladies telles que les surdités professionnelles, les intoxications aux solvants organiques ainsi que certaines pathologies respiratoires telles que la silicose, les pathologies liées au travail restaient insuffisamment prises en compte. Notons enfin, que les missions de prévention en matière d'hygiène et de maladies professionnelles confiées aux services prévention et, en parallèle, à la médecine du travail l'étaient sans véritable coordination.

Jean-Claude Bodard, ingénieur-conseil¹, évoque dans quelles circonstances la Sécurité Sociale s'est efforcée en Normandie d'améliorer la mission de prévention des maladies professionnelles. Dans ce domaine, le Service prévention a joué un rôle précurseur : « Lorsque j'ai été recruté, le Service prévention s'était fixé des objectifs nouveaux. Le contexte régional et notamment le poids des industries chimiques et métal-

lurgiques, dont les établissements disposaient de CHSCT préoccupés par les questions de santé au travail, ont joué un rôle déterminant. Les atteintes à la santé enregistrées au niveau régional nous ont conduits à nous rapprocher des praticiens hospitaliers dans le cadre des « consultations de pathologies professionnelles ». Les hôpitaux universitaires disposaient en effet de praticiens particulièrement qualifiés exerçant dans des centres. En nous rapprochant de l'équipe du Pr J.-F. Caillard, du CHU de Rouen en 1980, nous avons décidé de mettre nos moyens en commun. L'objectif fixé était de joindre aux compétences médicales des praticiens hospitaliers, les compétences techniques de nos ingénieurs et contrôleurs de sécurité développées au contact des entreprises ainsi que leurs savoirs, notamment en métrologie. Outre les connaissances médicales, la détection d'une pathologie professionnelle chez un salarié exige également une bonne connaissance des postes de travail occupés et, notamment, des substances chimiques côtoyées. Forts de cette expérience nous avons ensuite établi des conventions analogues avec le CHU de Caen, en 1991 et le Centre Hospitalier du Havre en 1994. Dans cette même période, nous avons renforcé d'une façon notable nos moyens de métrologie dont le rôle est déterminant dans l'établissement du lien entre pathologie et exposition. Décidée en 1982, la création d'un laboratoire de chimie couvrant les régions de Haute et de Basse Normandie et du Centre, ouvert en 1987, a contribué au développement du secteur "risque chimique" grâce à ses contrôleurs-préleveurs et une métrologie de référence. Une anecdote à ce propos : je me souviens d'une interven-



tion sur un chantier en 1995 suite à une alerte sur les conditions de travail d'un salarié qui décapait au jet de sable l'intérieur d'une barge fluviale. La peinture qu'il devait retirer contenait de l'amiante – ce qu'a confirmé notre laboratoire – et l'exposait à un fort risque de maladie pulmonaire. Curieusement, le laboratoire privé appelé par l'employeur, n'en avait pas détecté. Ce laboratoire, quoique « agréé » n'avait pas correctement suivi le protocole d'analyse et a dû reconnaître son erreur. Autre domaine de collaboration avec les CHU, le Suivi post professionnel des salariés ayant été exposés à l'amiante, démarré en 1990 avec l'équipe de Caen puis étendu à Rouen, le Havre et Cherbourg. Au départ, le premier Suivi a été mis en place en 1985 pour les salariés exposés à l'amiante de Condé-sur-Noireau avec l'hôpital local et le médecin du travail de la société Valeo. Le décret de 1986 reconnaissant les cancers professionnels dus à l'amiante a facilité cette démarche de suivi et favorisé son extension. Nous nous sommes ainsi rapprochés du personnel des anciens Chantiers navals du Trait – dont les activités ont cessé en 1972 – et, après étude, nous leur avons restitué collectivement les résultats. Nous avons également participé à des réunions d'associations de retraités du Havre, de Rouen et de Condé-sur-Noireau et j'ai aidé à la formation des membres de l'Association régionale de défense des victimes de l'amiante. Plusieurs centaines d'anciens salariés de la pétrochimie, de la construction navale ou de la transformation de l'amiante ont bénéficié chaque année de ce suivi. En 2000, par exemple, 720 dossiers faisaient l'objet d'une étude visant à suivre cette population ».

Mensonges et pressions des employeurs

« Largement critiqué en raison de ces insuffisances et notamment des difficultés d'actualisation des tableaux des maladies exigées par l'amélioration des connaissances scientifiques, ce système a été complété en 1993. Afin de faciliter la prise en charge des victimes, le législateur a mis en place des Comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles. Les pressions des représentants des employeurs, notamment au sein de la Commission des maladies professionnelles de l'instance de concertation du ministère du travail – actuellement Conseil d'orientation des conditions de travail – sont permanentes dans le but de limiter le nombre de maladies indemnisées. Ayant été mandaté par la CGT pour siéger au sein de la Commission des maladies professionnelles de 1984 à 2001, j'ai pu constater que la partie patronale n'hésitait pas à utiliser le mensonge : d'une part pour que la définition des pathologies soit la plus restrictive possible ; et d'autre part, pour que les spécifications des conditions d'exposition au risque soient difficiles à utiliser.

« Les nouveaux moyens que nous avons mobilisés : travail en commun avec les praticiens hospitaliers, suivi post-professionnel et participation à la commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles ont permis d'améliorer le dépistage et la prise en charge des salariés victimes des expositions professionnelles. Ils ont également permis de mieux répertorier les situations à risques au sein des entreprises et les produits mis en cause. Nous avons ainsi une idée plus précise des risques liés aux multi expositions comme, par exemple pour les verriers et les salariés affectés à la préfabrication d'éléments en béton par moulage. Cependant, en dépit de ces progrès, la sous-évaluation des risques de pathologies professionnelles demeure ».

La remise en cause du fonctionnement décentralisé et ses effets pervers

Le passage au 3^e millénaire marque de nouvelles évolutions. Au plan national, le patronat, suite à l'échec du projet de refondation sociale, s'est désengagé pour un temps des organismes de gestion de la Sécurité Sociale. Il reviendra en 2004, non pour faire de la figuration, mais bien pour peser sur les décisions d'une nouvelle réforme engagée par le gouvernement. C'est dans ce contexte de reprise en main de la Sécurité Sociale par l'État et le patronat qu'est signée en 2004 la première convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la branche AT-MP. Elle sera complétée et prorogée jusqu'à fin 2008.

À la CRAM de Normandie, elle ne s'avère pas trop contraignante dans un premier temps, même si elle pose les bases d'une reprise en main de la branche AT-MP par l'État, sous pression du patronat. En effet, le Service reste jusqu'en 2006 sous la direction d'Étienne Leclerc qui s'attache à ce que les agents, notamment les contrôleurs, conservent les marges

7 Poste de travail de la pierre en cabine ventilée à aspiration verticale : les poussières émises par le débit du bloc sont aspirées en zone ventilée. © D.R.

1. Jean-Claude Bodard a occupé le poste d'ingénieur-conseil à la CRAM Normandie de 1982 à 2001. Il a fait partie de la délégation CGT au Conseil supérieur des risques professionnels – devenu Conseil d'orientation des conditions de travail – et a participé notamment aux travaux de sa commission des maladies professionnelles de 1984 à 2001. Il a également contribué à la création de l'Association Nationale De Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA) et à son animation au niveau régional et siège actuellement au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) créé en 2001 et installé en 2003.

de manœuvres nécessaires pour un travail efficace adapté au contexte local.

Après le départ d'Étienne Leclerc, Yvon Créau est nommé directeur du Service prévention, avec l'objectif de «faire rentrer dans le rang» les agents du service, particulièrement les contrôleurs, jugés trop indépendants. Deux ans plus tard, Jacques Brossais, ingénieur-conseil régional adjoint, dernier rempart entre la direction de la CRAM (J.Y. Yvenat) et les agents de terrain part à la retraite. Hervé Laubertie, ingénieur-conseil qui vient juste d'obtenir son agrément, et qui n'a aucune expérience antérieure de la prévention, est nommé ingénieur-conseil régional adjoint. Cette nouvelle équipe de direction affiche clairement sa volonté de «faire table rase du passé» ! Pour cela, elle tente de casser la notion d'équipes de secteurs mise en place sous la direction d'Yvon Nédélec, (1 ingénieur-conseil pour 1, 2 ou 3 contrôleurs de sécurité et une secrétaire technique ou assistante attachée à cette équipe).

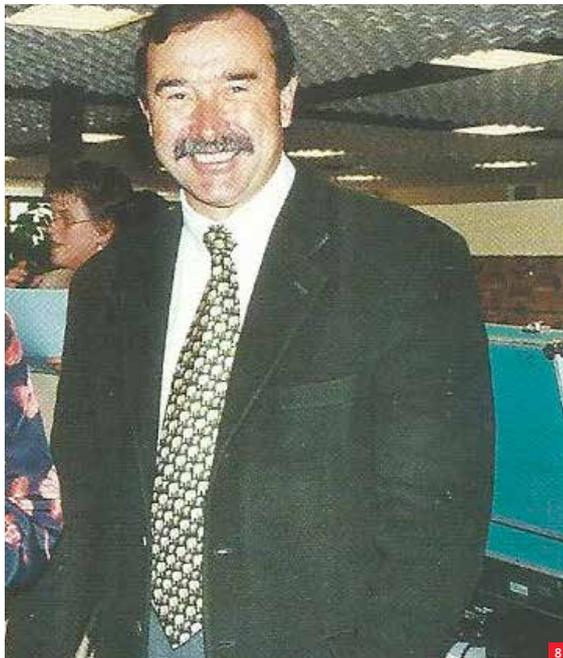
Leur projet de réorganisation devait transformer quelques ingénieurs conseils en «managers» avec mission d'imposer à un groupe de contrôleurs les objectifs de plus en plus pesants et parfois incohérents de la direction nationale.

Pour faire passer ce changement d'organisation, des groupes de travail avec des représentants de chaque catégorie de personnel (ingénieurs conseils, secrétaires, assistantes, contrôleurs de sécurité,...) ont été créés en trompe-l'œil...

Le projet était déjà ficelé et la direction voulait simplement le faire valider par les participants en leur donnant l'illusion qu'il s'agissait de leur projet ! Cette tentative a échoué face à l'action unie des agents qui n'ont rien lâché, la direction a fini par abdiquer !

8 Jusqu'en 2006, le service reste sous la direction d'Étienne Leclerc.

© D.R. Carsat.



Le projet de 2^e Convention d'objectifs et de gestion de la branche a également beaucoup mobilisé notre syndicat UFICT-CGT. Nous nous sommes, à cette occasion, coordonnés avec les autres organisations syndicales et les associations d'ingénieurs conseils et de contrôleurs de sécurité. Les préventeurs de la branche «accidents du travail et maladies professionnelles» percevaient les menaces de remise en cause, dans ce projet, des fondements mêmes de nos missions; le but était de réunir des forces convergentes pour les préserver.

Notre combat aura sans doute limité la casse, même s'il faut bien le reconnaître, le rapport de force n'est plus vraiment favorable aux salariés à cette période de notre histoire !

Cette 2^e COG vise notamment à structurer et surtout normaliser les pratiques des Services Prévention. Entre autres, cette COG met en place des Plans Nationaux d'Actions Coordonnées (PNAC). Ces plans portent sur des thématiques que nous partageons globalement (TMS, Risque Routier, cancérogènes, mutagène, toxiques pour la reproduction (CMR), Risques psycho-sociaux, BTP, Intérim, Grande Distribution), le problème c'est que les objectifs fixés sur certains PNAC sont jugés beaucoup trop cadrés et parfois irréalistes.

Bons plans, mauvais cadrage

L'action TMS engagée depuis plusieurs années en Normandie en est un exemple. L'expérience acquise montre qu'une prévention efficace passe par trois phases: l'identification et la reconnaissance de la problématique dans et par l'entreprise; une analyse des situations de travail qui les génère pour en comprendre les causes; et enfin l'élaboration d'un plan d'actions qui visera à transformer les situations de travail délétères. Cela prend du temps et aboutit souvent, lors de la première phase, à une prise de conscience des salariés victimes et donc à une recrudescence des déclarations. Or, l'indicateur fixé pour mesurer l'atteinte des objectifs par le PNAC TMS est une baisse de la sinistralité. C'est bien évidemment aussi notre objectif final. Mais il n'est pas réaliste de fixer un délai de 3 ans. Cela risque d'aboutir à un effet pervers: à savoir le camouflage ou l'incitation à ne pas déclarer les TMS !?

La CRAM de Normandie, devenue CARSAT en 2010 a souvent été en pointe sur les thématiques prioritaires imposées par les PNAC. Ce fut le cas pour l'intérim, le risque routier, les CMR, les TMS... Sur ce dernier thème, des actions ont été menées avec un certain succès, en particulier grâce aux formations – Approche Ergonomique des Situations de Travail (AEST) mises en place dès 1993. En effet, dans ces formations-action, nous demandions aux stagiaires d'analyser au moins une situation de travail de leur

entreprise posant un problème de santé. La plupart de ces analyses ont débouché sur des plans d'actions aboutissant à des transformations des situations de travail et à des améliorations des conditions de travail des salariés.

C'est dans ces mêmes formations AEST que les formateurs ont commencé à aborder les problématiques Risques psychosociaux pour répondre aux sollicitations des stagiaires, c'est ainsi que nous avons inclus dès la fin des années 90, début des années 2000, des travaux sur le harcèlement moral et la souffrance au travail dans le contenu de la formation. Précisons toutefois que cette question a fait l'objet de débats internes entre les contrôleurs et les ingénieurs. Ces derniers estimant que ces problématiques n'étaient pas de notre compétence. Les contrôleurs formateurs de ces stages, dont la plupart sont militants de la CGT, voulaient aborder ces questions car elles répondaient à des sollicitations de stagiaires et ils les percevaient comme des risques professionnels à part entière (générés par la pression de plus en plus forte exercée sur les salariés au nom de la compétitivité). Étienne Leclerc a entendu les arguments des IC et de CS et a tranché en validant l'apport de cette thématique dans les stages AEST.

Autre exemple, le PNAC CMR et ses objectifs chiffrés qui prévoit de soustraire les salariés aux CMR: nous sommes évidemment en accord avec cet objectif... Sauf que pour l'atteindre, le nombre de visites par entreprise était estimé à trois ! En Normandie, le service a mené de nombreuses actions incitant les entreprises concernées à substituer des produits cancérigènes par des non cancérigènes, il a donc acquis une grande expérience en la matière. Quand on sait qu'on retrouve l'utilisation de CMR dans des activités telles que la chimie, l'industrie pharmaceutique, la métallurgie, notamment pour le traitement de surfaces de pièces utilisées dans l'aéronautique ou l'industrie automobile,... on sait aussi que les changements de procédé liés à la substitution d'un seul produit, fut-il cancérigène, prend du temps si on veut convaincre et aboutir à de nouvelles validations crédibles et pérennes... Alors, avec 3 visites par entreprise, il va falloir faire des miracles, ou tricher !

Après la grande période de stabilité évoquée plus haut, ces nouveaux cadrages nationaux relayés avec un zèle certain par la nouvelle équipe de direction du Service prévention a permis de rappeler à ces nouveaux dirigeants que les agents du service et notamment les contrôleurs de sécurité, avec leur syndicat CGT qui reste largement majoritaire, sont toujours présents pour défendre la mission de base des Services Prévention, à savoir la lutte contre les atteintes physiques, sociales et mentales à la santé liées au travail. Les valeurs sociales et humaines sont «entrées dans les gènes» des contrôleurs de sécurité et de certains ingénieurs. La tradition du combat syn-

dical CGT également et, pour peu que le rapport de forces entre les salariés et le capital redevienne favorable aux salariés, gageons que de belles pages d'histoire du Service prévention de la Carsat Normandie restent à écrire...

« Les valeurs sociales et humaines sont “entrées dans les gènes” des contrôleurs de sécurité et de certains ingénieurs. »

La prise en main de la prévention par les salariés

Construire avec peu de moyens a été rendu possible grâce à l'implication et aux convictions syndicales des premiers contrôleurs. Les hésitations, les erreurs n'ont pas empêché l'acquisition progressive d'expériences nouvelles, l'approfondissement et l'élargissement de la notion de prévention au travail, jusqu'à en venir à la préservation de la santé mentale.

Cette évolution n'est pas le fruit du seul travail des «experts en prévention», elle est le reflet de l'évolution de la société et particulièrement des rapports de force capital-travail.

Que peuvent faire, en effet, dans une région de 5 départements, une trentaine d'«experts», certes bien motivés, alors que des problèmes sont à résoudre sur des centaines de milliers de situations de travail? Seule la prise en main des problèmes de prévention par les salariés, notamment par les actions de formation (encadré 1), avec l'appui de leur organisation syndicale peut transformer cette aide en acquis permanents.

On a bien perçu que dans les quelques 60-70 années décrites, l'efficacité des actions de prévention des risques professionnels a été dépendante du rapport de force salariat-patronat. Celui-ci a été plus particulièrement dominant dans les dernières décennies, sous couvert de la finance internationale, maîtresse de la mondialisation, avec le concours logique des gouvernements de droite, concours largement concurrencé par ceux qui ont institué la trahison de leurs promesses et programmes, comme seule ligne de conduite.

Il est certain que les acquis dans le domaine dont nous avons parlé ne peuvent être effacés en totalité; mais les offensives menées actuellement contre les conquêtes des salariés: Code du Travail, rôle des Services Prévention, de la Médecine du Travail et de l'Inspection du travail, imposent à tous les salariés de retrouver la force syndicale nécessaire pour s'opposer à ces opérations destructrices et rétrogrades.

LES SALARIÉS ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL

Entré au Service prévention en 1978, Gilbert Modestine, ingénieur-conseil, comme Hubert Guilbert, contrôleur de sécurité, dès 1968, ont participé à la mise en place des actions de formation à la prévention.



« La formation proposée a pour ambition de placer les opérateurs au centre du dispositif de prévention. »

9 Entré au Service prévention en 1978, Gilbert Modestine, ingénieur-conseil, a participé à la mise en place des actions de formation à la prévention.
© J. Defortescu.

Au début des années 1980, les actions de propagande dirigées vers les salariés ont progressivement été remplacées par l'organisation de sessions de formation. Les premières, organisées au Houlme à proximité de Rouen, étaient destinées en priorité aux acteurs de l'entreprise en charge des questions de prévention : responsable du service de sécurité, membres du CHS, agents de maîtrise, équipe de direction. Il s'agissait de pérenniser l'action de prévention au sein même de l'entreprise, explique Gilbert Modestine : *« Cette démarche prend du temps et n'est pas en contradiction avec l'approche classique des agents de prévention : visites, analyse des conditions de travail avec relevés des situations de risques suivis de procédures de soutien. La formation proposée a pour ambition de placer les opérateurs au centre du dispositif de prévention. Avec le progrès de la démarche ergonomique, fondée notamment sur un parti-pris de la transformation du travail, elle se donne pour objectif de faire avancer l'amélioration des conditions de vie au travail. Une revendication qui s'est imposée avec les mouvements de grèves post-1968. L'action doit être quotidienne et doit viser à surmonter le scepticisme et/ou la mauvaise*

foi de certains membres influents de l'entreprise. La réussite de ce mode d'action doit cependant tenir compte de l'état des relations internes de l'entreprise avec le CHS et les intervenants. »

« Nous avons bénéficié dans cette période de l'apport de l'INRS, l'organisme de recherche et de formation financé par la Sécurité sociale », explique Hubert Guilbert. La méthode d'analyse des accidents par « l'arbre des causes » permet de rechercher et d'identifier l'ensemble des facteurs d'accident et facilite l'élaboration de mesures de prévention. Convaincus de son intérêt, en dépit de certaines critiques, nous avons décidé de la faire connaître et de l'enseigner dans nos formations. Ainsi de nombreux membres de CHS de Normandie ont appris à la pratiquer alors qu'elle se mettait également en place dans les grandes entreprises et notamment dans la chimie et la métallurgie. Nous avons pu constater que cette méthode partant de faits objectifs et indiscutables a permis, à de multiples reprises, de renouer le dialogue sur l'accident au sein de certains CHS..

En 1982, les lois Auroux vont renforcer les obligations de formation des salariés et notamment des membres des CHSCT dont le secrétaire est désormais élu parmi les représentants des salariés. L'offre de formation du Service prévention s'étoffe en conséquence. Plusieurs dizaines de sessions de formation syndicales sont alors financées par la CRAM, sessions auxquelles des agents du Service prêtent toujours leur concours très sollicité par les organisations syndicales.

Dans la même période, le Conservatoire National des Arts et Métiers s'est rapproché des milieux syndicaux sous l'influence d'Alain Wisner. Il accueille ainsi plusieurs militants syndicaux, afin de les former à la démarche ergonomique. Gilbert Modestine devient ainsi le premier titulaire d'un diplôme d'ergonome exerçant dans un Service prévention. À partir de 1992, il contribue à la mise en place du pôle « ergonomie » du Service prévention qui intègre la démarche ergonomique dans les programmes de formation des salariés. Le Service a également largement contribué à l'effort de rénovation de l'enseignement à la prévention des risques professionnels à destination des élèves de l'Éducation Nationale, mené dans la même période.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU FIL ROUGE

Soutenez-nous, rejoignez-nous, abonnez-vous au *Fil rouge*

Abonnement individuel 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Tél. :

Adhésion simple ou abonnement au *Fil rouge*: 22 €/an
(sans abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

Adhésion ou abonnement: 35 €/an
(avec abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

Abonnement groupé pour 10 abonnés et plus (dans le cadre d'une association ou d'une section de retraités)

12 € x (nombre d'abonnés) = €/an

Abonnement groupement ou association 2016

Syndicat, UL ou association: 56 €/an
(avec 3 exemplaires du *Fil rouge*)

Comité d'entreprise (ou organisme équivalent):
(avec l'abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)
moins de 500 salariés: 86 €/an (avec 3 ex. du *Fil rouge*)
plus de 500 salariés: 171 €/an (avec 3 ex. du *Fil rouge*)

Nom et/ou intitulé:

Adresse:

Code postal: Ville :

Mail : Tél. :

Date du paiement:

Adressez vos chèques à:
Institut CGT d'Histoire Sociale
de Seine-Maritime, maison CGT,
26 avenue Jean-Rondeaux
76108 Rouen cedex

NOUVEAU - PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez votre abonnement par prélèvement automatique afin de ne pas oublier. Nous vous prélèverons **une fois par an**. Envoyez-nous un relevé d'identité bancaire et remplissez l'autorisation de prélèvement ci-dessous, nous ferons le nécessaire (notre numéro d'émetteur: 522922).

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement ordonné par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Désignation du compte à débiter

Établissement :

Guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

Créancier: Institut CGT d'Histoire Sociale,
26 avenue Jean-Rondeaux, 76108 Rouen cedex
numéro d'émetteur: 522922

Établissement teneur du compte

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Ne pas oublier le RIB



L'Assemblée Générale de l'IHS CGT 76 s'est tenue le 14 avril 2016 à Rouen.

Elle a élu son Conseil d'administration composé de:

Jacky Maussion (Président) **Serge Laloyer**, **Pierre Largesse**, **Robert Privat** (vice-présidents) **Jacques Defortescu** (secrétaire) **René Olleville** (secrétaire adjoint) **Marcelle Marécal** (secrétaire archiviste) **Marie Agnès Lallier** (secrétaire administrative) **Pascal Lamotte** (trésorier) **Jean Jacques Lefebvre** (trésorier adjoint).
Commission de contrôle: **Germain Narzis**, **Alain Bozec**
François Auvray, **Marius Bastide**, **Bernard Berthelot**, **Luc Bourlé**, **Sylvain Brière**, **Pierre Lebas**, **Anita Ménendez**, **Pascal Morel**, **Gaël Pasquier**, **Albert Perrot**, **André Delestre**, **Gilbert Louvet**, **Gilles Robillard** (membres du CA).

Conformément aux statuts de l'IHS CGT 76, le Conseil Scientifique de l'Institut est composé de: **Croguennec Michel**, archiviste ville de Petit-Quevilly, **Barzmann John**, professeur d'histoire contemporaine, directeur IDEES-Le Havre (cirtai) UMR 6266 CNRS/Université du Havre, **Dhaille/Hervieu Marie Paule**, docteur en histoire contemporaine de l'Institut d'études politiques de Paris, **Ducange Jean Numa**, maître de Conférence en histoire contemporaine Université de Rouen, **Largesse Pierre**, historien, Vice-président de l'IHS CGT 76, **Lecœur Boris**, professeur agrégé d'Histoire, **Marec Yannick**, professeur d'Histoire Contemporaine Université de Rouen, **Mazauric Claude**, professeur émérite d'histoire moderne de l'Université de Rouen, **Pigenet Michel**, professeur d'Histoire contemporaine Paris 1 Sorbonne, **Roland-Simion Monique**, agrégée d'histoire Université de Rouen, **Sanchez Marie**, conservatrice du patrimoine à la CRÉA, **Saunier Éric**, maître de Conférence en histoire moderne Université du Havre, **Sevestre Sandrine**, conservatrice Archives départementales de Seine-Maritime.

Le conseil scientifique s'est réuni le 25 septembre 2014.

PUB TCL
printemps-été 2016